



U.C.S.A.cgt

## Compte rendu du CCE des 7 et 8 avril 2016

Présent(e)s pour la CGT:

**Abal-Kassim Ali Combo** (Mayotte 1<sup>ère</sup>), **Jean-Pierre Beaunes** (Guyane 1<sup>ère</sup>), **Anne Berger** (Pôle Sud-Est), **Philippe Cornet** (Pôle Nord-Est), **Fabrice Craig** (Guyane 1<sup>ère</sup>), **Chantal Frémy** (Pôle Sud-Ouest), **Jean-Hervé Guilhaicher** (Pôle Nord-Ouest), **Isabelle Joly** (Pôle Sud-Est), **Gaby Laurier** (Martinique 1<sup>ère</sup>), **Jean-Hugues Lec-Kao** (Réunion 1<sup>ère</sup>), **Katalina Lutui** (Wallis et Futuna 1<sup>ère</sup>), **Fernando Malverde** (Pôle Nord-Ouest), **François Marlin** (Martinique 1<sup>ère</sup>), **William Maunier** (Pôle Nord-Est), **Pierre Mouchel** (Pôle Sud-Ouest), **Johny Payet** (Réunion 1<sup>ère</sup>), **Aïda Pratte** (Pôle Sud-Est), **Didier Ricou** (Polynésie 1<sup>ère</sup>), **Vincent Rivière** (Pôle Sud-Ouest), **Tuliano Talomafaia** (Wallis et Futuna 1<sup>ère</sup>), **Kamel Tir** (Pôle Sud-Est)

Représentant syndical: **Marc Chauvelot** (Siège)

<b>Vie de l'entreprise</b> .....	1
1 Assises et plan stratégique.....	1
2 Accord avec Newen.....	2
3 Actualité des chaînes.....	2
4 Plan de charge de la fabrication et pacte de priorité.....	3
5 Conditions de fabrication du magazine In situ.....	3
6 Situation des Outremer 1ères.....	4
<b>Information / Consultation sur le projet de chaîne info</b> .....	4
<b>Entretien d'évaluation</b> .....	5

<b>Bilan de l'emploi et du PDV</b> .....	6
<b>Bilan 2015 de l'apprentissage</b> .....	7
<b>Modifications d'organisation des directions générales</b> .....	8
<b>Frais de santé</b> .....	9
<b>Caméscopes</b> .....	9
<b>Expérimentation ANACT France 3</b> .....	10
<b>Bilan 2015 du 1% logement</b> .....	11

## Vie de l'entreprise

### 1. Assises et plan stratégique

Delphine Ernotte a esquissé son propre bilan des Assises, qui ont rassemblé 2.550 personnes au cours de 47 réunions dans les Outre-mer, au siège et en région. Elle a elle-même participé à la moitié de ces réunions. Elle dit avoir découvert « une grande générosité dans l'ensemble du corps social » et beaucoup de propositions.

Elle affirme qu'il y a des choses qu'elle n'aurait pas comprises sans les Assises, notamment dans les stations ultramarines et dans les régions : « *on ne peut pas comprendre les problématiques si on n'y va pas* ».

Parmi ce qu'elle en a retenu :

→ une inquiétude des salariés face à la révolution numérique : les gens ont envie

de bouger, mais à conditions de comprendre dans quelles conditions.

→ malgré l'entreprise unique, les identités des chaînes restent plus fortes dans les régions de France 3 et dans les stations ultramarines. Ce qui n'est plus le cas au siège. D'ailleurs, elle a compris qu'il y a une « énorme attente » sur le projet régional de France 3 et sur les stations ultramarines. Ce sera un élément clé du plan stratégique qui sera présenté au CCE du 3 mai prochain.

→ il y a également une forte attente sur le management. La présidente veut déléguer et décentraliser la décision, pour donner des marges de manœuvre sur le terrain. Elle estime qu'on « marche sur la tête » quand un chef de centre de France 3 ne peut même pas remplacer une caméra cassée sans demander à Paris. Le con-

trôle de la conformité des décisions doit se faire a posteriori, pas a priori. Il faut faire confiance au management de proximité.

→ il faut replacer l'humain au cœur de l'entreprise et apaiser le corps social.

→ il faut travailler sur la mobilité interne qui ne fonctionne pas bien.

Le plan stratégique sera élaboré au cours du mois de mai, le COM (Contrat d'Objectifs et de Moyens) sera discuté dans la foulée. Delphine Ernotte veut d'abord qu'on parle du projet avant de parler du financement, avec l'objectif que le COM soit finalisé avant l'été.

La présidente entend revenir à la charge sur la redevance, la publicité et affirme que si l'on montre que l'on est capables de lancer la chaîne info, cela aidera à obtenir du financement.

## 2. Accord avec Newen

France télévisions vient de signer un accord avec Newen, le producteur de Plus belle la Vie. L'entreprise était en conflit avec le producteur privé depuis son rachat par TF1, estimant qu'il y avait un conflit stratégique.

Finalement, FTV a obtenu de devenir coproducteur de la série dès la prochaine

saison (la 13<sup>e</sup>), nous aurons donc désormais des droits à recettes dessus, ainsi que sur les précédentes saisons. Nous serons également coéditeurs sur le numérique.

Par ailleurs, le coût de production du feuilleton a été revu à la baisse et la participation de la Filière est sécurisée.

## 3. Actualité des chaînes

La direction se réjouit de bonnes audiences en ce début d'année. Audiences en hausse à Martinique 1<sup>ère</sup>, Guadeloupe 1<sup>ère</sup> et dans une moindre mesure à Réunion 1<sup>ère</sup>.

France 2 et France 3 font de bons résultats sur les soirées, même si sur France 2, l'audience générale est en léger affaiblissement à cause du fond de grille, qui va devoir être renouvelé. Malgré tout, la présidente se dit particulièrement fière de la soi-

rée sur l'autisme ou du Cash investigation sur le scandale des « Panama Papers », preuve selon elle de l'indépendance du service public. Bon résultat pour les Filles du Clécy sur France 3

Audience stable pour France 5 qui a connu un record à 500.000 spectateurs pour la Grande librairie au salon du livre.

Forte progression de France 4, ce qui prouve, selon la présidente, que le repositionnement sur les jeunes publics fonctionne. Progression aussi de France Ô.

#### 4. Plan de charge de la fabrication et pacte de priorité

Delphine Ernotte réaffirme en préalable que le pacte de priorité de recours aux moyens internes s'applique. Elle souligne qu'il y a eu un problème sur le plan de charge fiction 2016 (fiction 3 de Bordeaux notamment) du fait d'un « accident éditorial » mais qu'une solution a été trouvée. La CGT fait remarquer qu'avec une plus grande anticipation on éviterait ce genre de problème très déstabilisant pour la filière production : risque de sous-emploi, débords financiers, dégradation des conditions de travail et tensions avec les équipes.

Sur le plan de charge, la direction du secteur opérations se veut comme chaque fois rassurante. Nous notons certes des réinternalisations d'émissions mais certaines

comme Médias le Mag vont être arrêtées. Les élus CGT soulignent un problème de sous-activité des équipes légères, sur tous les sites, parisiens comme régionaux. La direction de la filière annonce avoir fait une réunion avec tous les responsables « clients » de la filière, notamment ceux des réseaux régionaux, afin de les responsabiliser vis à vis du plan de charge prévisionnel auquel ils se sont engagés pour le budget 2016. Avec pour objectif de rattraper le mauvais démarrage de cette année. Nous ferons un bilan au CCE de juin.

Les discussions sur la finalisation du pacte de priorité de recours aux moyens internes doivent avoir lieu dans les prochaines semaines.

#### 5. Conditions de fabrication du magazine In situ

A la demande des élus, le triumvirat Hastier-Letranchant-Montels de la direction de France 3 est venu s'expliquer sur les conditions de fabrication du magazine In Situ. La direction avait pris l'engagement de faire tourner les plateaux de cette émission « du réseau » par les équipes légères de la Filière. Or au final, seuls un OPV et un OPS y participent, le reste étant externali-

sé chez 2P2L, dont le réalisateur et son assistant manipulent les caméras.

Quant aux sujets (4 par émission), fournis par les rédactions régionales, ils sont produits à coût constant, sans remplacement des équipes. Tout ce que Yannick Letranchant trouve à répondre, c'est qu'il est « très content que les équipes régionales puissent participer ».

Sur le fond, à en croire Dana Hastier, les sujets de cette émission sont « inégaux » : « *il y a un travail à faire sur l'éditorial : c'est en faisant qu'on apprend* ». Les élus se sont insurgés contre la condescendance

de la directrice de France 3, qui laisse entendre en toutes occasions que les salariés des régions n'ont pas le niveau de professionnalisme des Parisiens. Ils n'en ont surtout pas les moyens...

## 6. Situation des Outremer 1ères

La commission des Outremer s'est réunie. (→ [Voir son rapport](#)). Selon son président, le budget 2016 des Premières est en économie d'1,5 M€ et de 14,6 ETP. Soit pour les stations ultramarines, un budget de 222,4 M€ et un effectif total de 1.569 ETP.

Côté audiences, après une baisse au dernier trimestre 2015, elles sont globalement en hausse en ce 1<sup>er</sup> trimestre.

Sur le numérique, les audiences ont crû de 29% (28 millions de visiteurs en 2015). Les Premières comptent 700.000 fans Facebook, dont 134.000 pour la seule Martinique.

# Information / Consultation sur le projet de chaîne info

---

Les élus du CCE étaient appelés à se prononcer sur le projet de chaîne d'info en continu de l'audiovisuel public, au terme d'une procédure lancée en janvier et cadrée par la loi de 2013 sur la sécurité de l'emploi. Désormais, la consultation dure 3 mois, aux termes desquels le CCE doit rendre un avis. S'il n'en rend pas, la loi considère qu'il a quand même rendu un avis négatif.

Pendant ces 3 mois de consultation, la commission économique du CCE a étudié les différents aspects du projet, avec l'aide de l'expert SECAFI. Elle a rendu un rapport qui a été restitué au CCE avec celui de l'expert (→ [voir ici le rapport de la commission économique et celui de Secafi](#)).

Forts de ces éléments, les élus ont rendu un avis négatif (→ [voir ici](#)) très argumenté. L'avis dénonce notamment le sous-financement du projet, le fait qu'il ne prend en compte ni les réseaux régionaux ni les stations ultramarines et qu'il entérine à marche forcée d'importantes évolutions des métiers (multicompétences des techniciens de régie et de plateau, ultrapolyvalence des journalistes qui doivent effectuer une dizaine de tâches techniques, dont le montage, en plus des fondamentaux de leur métier).

Sur le fond, le projet qui se voulait une offre numérique « mobile first », à destination des réseaux sociaux et créative, se démarquant de la concurrence, ressemble de plus en plus à une banale chaîne d'info

en continu. Cela nous apparaît comme une erreur stratégique majeure, alors que la CGT soutient l'idée d'une offre publique d'information, d'autant plus qu'il s'agit du premier projet de développement de l'entreprise depuis 15 ans.

Enfin sur la forme, la présidente a reconnu que sa préférence allait vers la marque « France Info » et que la chose était quasiment acquise (il reste une incertitude juridique). Cela fera l'objet d'un accord de licence entre France télévisions et Radio France pour la marque. La nouvelle marque « ombrelle » bénéficiera d'une nouvelle identité visuelle et musicale et s'appliquera aussi bien à la radio historique qu'à toute l'offre d'info de France télévisions. La nouvelle offre d'information en continu sera sous la responsabilité de Delphine Ernotte – « C'est moi qui vais en tête, s'il y a un problème », a-t-elle précisé – mais la radio France Info restera de la responsabilité de Radio France.

Un comité éditorial définira les grandes lignes de l'offre. Il sera composé de Germain Dagognet (FTV), Laurent Guimier (Radio France), Agnès Chauveau (INA) et Marc Saïkali (France 24).

L'offre numérique sera dirigée par Célia Meriguet (Francetv Info), l'offre linéaire par Stéphane Dubun (FTV) et l'offre radio par Eric Kerguelen, le rédacteur en chef de France Info.

L'objectif fixé par Delphine Ernotte est que cette nouvelle offre devienne la première plateforme numérique de France. Elle affirme d'ailleurs que le projet est très regardé de l'extérieur et que la réussite de son lancement pourrait être un argument dans les négociations avec l'État sur le contrat d'objectifs et de moyens (COM). « Il y a beaucoup de courage à vouloir faire bouger les choses », a-t-elle lancé, aussi bien à destination de la direction que des organisations syndicales.

Dans la lignée du travail effectué en commission économique, les élus ont obtenu de la direction la négociation d'un accord-cadre qui permettra de suivre au plus près l'avancée du projet au fur et à mesure de sa montée en puissance. Il devrait entériner la création d'une commission d'analyse, de mise en œuvre et d'ajustement de la chaîne info. Une première négociation de cet accord est prévue ce jeudi 14 avril.

## Entretien d'évaluation

---

La direction souhaite faire évoluer l'entretien annuel, afin d'y ajouter une notion d'évaluation des salariés. L'Instance de Coordination des CHSCT de France télévisions a donc été saisie de ce projet et l'a examiné à l'aide d'un expert.

La note de synthèse transmise aux élus du CCE comporte de nombreuses modifications par rapport au projet initial. Les élus CGT ont souligné l'important travail de l'IC-CHSCT, dans des conditions de dialogue difficiles, mais qui a permis de faire bouger les lignes.

Le DRH de FTV rappelle qu'un « peignage » du référentiel des métiers et des compétences sera réalisé avec les organisations syndicales afin d'ajuster les fiches de postes qui ne seraient pas conformes à l'accord collectif et aux pratiques en vigueur.

Pour la mise en place d'un dispositif d'évaluation, trois sites-test vont être choisis (au siège, en région et en outre-mer) et une expérimentation y sera menée d'ici le mois de juin. Le retour d'expérience sera partagé d'ici fin 2016 avec certains aménagements si besoin.

La direction indique que l'entretien annuel et l'entretien professionnel (tous les deux ans), même s'ils font l'objet d'un RDV unique, seront deux temps distincts avec deux supports distincts.

A propos des sites qui ne font pas passer la totalité des entretiens, le DRH indique que désormais chaque membre du COMEX de FTV (Comité exécutif de l'entreprise) a pour objectif de faire réaliser 100% des entretiens sur son périmètre.

Faute de quoi sa part variable serait amputée.

Les élus CGT demandent que le salarié ait la possibilité de passer son entretien annuel avec une autre personne que systématiquement son N+1, pour des raisons personnelles (conflit) ou pratiques (N+1 éloigné pour les personnels techniques et administratifs des locales). La solution pourrait être de le passer avec un N+2 ou un responsable fonctionnel voire un représentant de la RH. La CGT demande de la souplesse pour répondre au mieux aux situations locales parfois complexes.

Les élus CGT ont demandé qu'un travail puisse être engagé afin de trouver la voie d'un fonctionnement plus serein de l'IC-CHSCT, en négociant, par exemple, un règlement intérieur qui cadre les aspects logistiques, les moyens et le fonctionnement de l'instance. La direction propose d'aborder cela lors d'une négociation sur les instances représentatives du personnel qui va s'ouvrir en juin. On a les priorités qu'on veut...

## Bilan de l'emploi et du Plan de départ volontaires

---

Fin décembre 2015, on comptait 8.799 personnes physiques à France télévisions, 44% de femmes et 56% d'hommes, dont 509 temps partiels.

En un an, France télévisions avait perdu au 31 décembre 199 ETP. Baisse de 123,4 ETP permanents et de 75,7 ETP non per-

manents. Le taux de précarité est descendu à 14,1% (14,6% un an plus tôt).

Malgré tout, cette baisse est inférieure à ce qui était prévu du fait du décalage des départs du PDV.

Au terme du PDV, le 31 décembre, seuls 305 suppressions de postes ont été « réa-

lisées » sur les 339,5 prévues, soit 90% de l'objectif.

Parmi les départs, 161 sont de niveau 1 (postes directement visés), 108 de niveaux 2 (départs en « cascade ») et 36 sont des mobilités et départs naturels. Les départs à la retraite représentent 67,5% des départs. L'âge moyen des partants est de 61,4 ans. Le siège concentre 47% des départs, suivi du pôle Sud-Est (13%) puis du Nord-Ouest (9%).

Restent malgré tout 134 salariés de niveau 2 (102 retraites et 32 projets externes) qui auraient souhaité quitter l'entreprise et n'ont pas pu. La direction affirme que les ¾ d'entre eux ont été reçus ou ont été contactés, mais il n'en demeure pas moins que leur situation n'a pas été réglée.

Au final sur les 339,5 postes de l'objectif, 35 n'ont pas été supprimés.

Les élus ont interpellé la direction sur les méfaits du pilotage par les ETP, tel qu'on le voit dans les administrations et les entreprises publiques. La Présidente reconnaît qu'il induit un effet pervers. Cette contrainte de l'ETP que l'on ressent à tous les niveaux de l'entreprise et que nous dénonçons, empêche toute marge de manœuvre et tout développement. Au contraire, le pilotage par la masse salariale permettrait notamment de jouer sur les effets de noria (pour faire simple : le départ d'un salarié avec de l'ancienneté donc un salaire plus élevé permet d'embaucher deux jeunes avec un salaire plus bas).

Delphine Ernotte affirme qu'elle entend négocier avec l'État pour obtenir un pilotage par la masse salariale, même si cela s'annonce rude.

## Bilan 2015 de l'apprentissage

---

En 2015, France télévisions a versé 4,43 M€ de taxe d'apprentissage, soit 0,68% de la masse salariale de l'année précédente. La moitié de cette taxe (2,02 M€) était destinée aux régions et a directement été versée au Trésor public, le reste a été réparti entre les centres de formation des apprentis et les établissements choisis par France télévisions (écoles « cœur de métier » de l'audiovisuel, écoles de journalisme, CFA qui ont formé des apprentis de France télévisions, organismes liés à l'égalité des chances et à la diversité).

France télévisions a accueilli 175 alternants en 2015 (contre 138 en 2014). Cette année, l'objectif est fixé à 200.

Les élus ont rappelé que l'apprentissage, comme les contrats de professionnalisation, n'étaient pas toujours bien perçus par les salariés, car on constate des dérives (utilisation abusive des alternants en lieu et place de CDD, de CDD-U, voire de CDI par renouvellement successif de contrats d'alternance pour combler des besoins sur des activités permanentes de l'entreprise). Il est donc nécessaire de bien cadrer le recours à l'alternance dans l'accord sur la

formation professionnelle qui doit être renégocié sous peu à France télévisions.

Par ailleurs, les élus rappellent que dans l'idéal, l'alternant devrait pouvoir être embauché à la fin de sa formation. C'est un accord « gagnant-gagnant », puisque

France télévisions a investi dans sa formation et que le futur salarié a déjà une connaissance de l'entreprise.

➔ [Voir ici le rapport de la commission emploi-formation](#)

## Modifications d'organisation des directions générales

---

Deux directions viennent d'être réorganisées.

### → la direction générale à la gestion et aux moyens

Suite au départ à l'AFP de Fabrice Lacroix, directeur général délégué à la gestion et aux moyens, Delphine Ernotte a remanié cette direction, ainsi que le secrétariat général.

Ainsi ce dernier regroupera les directions des relations institutionnelles et juridique. Delphine Ernotte envisage aussi d'y créer une direction de la déontologie pour cadrer les relations contractuelles et pantouflages avec le reste du secteur audiovisuel.

La direction de la gestion et des moyens englobera désormais aussi la production.

En termes de casting, c'est Francis Donnat, précédemment à Google France, qui devient secrétaire général en remplacement de Christian Vion qui, lui, prend la place de Fabrice Lacroix.

### → la direction générale déléguée aux ressources humaines

La DRH de l'entreprise va perdre un étage, celui laissé vacant depuis le départ de Murielle Charles. Elle était directrice générale adjointe des ressources humaines et du dialogue social et chapeautait à la fois le développement RH, les systèmes d'information, l'Université France télévisions, le pilotage des effectifs et des rémunérations, etc.

Désormais, l'ensemble de ces directions sera rattaché directement à Arnaud Lesaunier, le patron des RH de France télévisions qui entend plus déléguer, dit-il, à l'ensemble de ces secteurs. Seront donc au même niveau la direction du dialogue social, celle du développement des ressources humaines, celle de la gestion administrative RH ou encore les directions opérationnelles (Siège, Réseau de France 3, Outre-mer, Fabrication).



# Frais de santé

---

L'accès à la mutuelle obligatoire Pastel va être modifié pour les personnels non permanents. C'est le 4<sup>e</sup> avenant depuis la signature de l'accord frais de santé en 2008.

En fait, France télévisions se met en conformité avec la réglementation. Désormais, les CDD de moins de 3 mois de contrat recevront avec leur salaire un « versement santé » au prorata du nombre de jours de leur contrat, majoré de 25%. Cette somme est destinée à compenser en partie la cotisation à leur propre mutuelle. Le système doit éviter d'affilier et de désaffilier en permanence des salariés à la mutuelle de FTV. Il doit aussi éviter aux CDD de cotiser à plusieurs assurances santé en même temps.

Les CDD de plus de 3 mois pourront choisir entre adhérer au régime obligatoire FTV ou cotiser à la mutuelle de leur choix.

Petite modification aussi pour les CDI de France télévisions. Désormais, dans le cas d'un couple où les deux conjoints travaillent dans l'entreprise, une seule adhésion sera obligatoire, le second pouvant être ayant droit du premier.

Cas particulier pour les pigistes et les intermittents :

Les journalistes rémunérés à la pige bénéficient d'un régime particulier de frais de santé instauré par l'accord du 24 septembre 2015 auquel France Télévisions et MFP ont adhéré à effet du 1er avril 2016. Ils sont en conséquence exclus du régime FTV.

Les salariés intermittents bénéficient d'une couverture spécifique. Eux aussi sont donc exclus du régime FTV

# Caméscopes

---

Depuis un an, ce sujet est à l'ordre du jour du CCE. Une preuve s'il en fallait que le rendu d'un avis n'est pas une fin en soit et qu'il est possible de trouver des solutions pour suivre dans le temps un dossier qui le nécessite. Ainsi, lors de ce CCE, les élus devaient donner l'avis final sur le déploiement des caméscopes sur le réseau France 3 (après celui du siège et des stations ultramarines).

Nous remarquons ainsi que par rapport au projet initial, le ratio de caméras légères/lourdes a considérablement évolué puisque nous sommes arrivés à environ 50% de caméras 400 et 50% répartis entre les 200 et quelques 300.

On remarque cependant que dans toutes les antennes listées, celle de Toulouse sort du lot avec un nombre de caméras beau-

coup plus important : deux caméras dans les BIP (une lourde et une légère) afin que les personnels puissent alterner la pratique, une caméra légère en plus dans les locales pour la même raison. Et la même chose sur le site principal avec une ou deux caméras légères supplémentaires. Le directeur technique du Réseau, M. Imart, explique qu'il s'agit simplement de

l'application des préconisations de la médecine de travail et de la direction nationale, et que cela devrait être la même chose partout.

Malheureusement, Toulouse fait figure d'exception. Dans leur avis ([voir ici](#)), les élus ont demandé que le même principe soit appliqué partout.

## Expérimentation ANACT France 3

---

Suite au Rapport Vacquin et aux discussions qui ont suivi avec les organisations syndicales signataires de l'accord sur les risques psycho-sociaux, une expérimentation est lancée dans les antennes de Grenoble et de Bordeaux, toutes deux dotées de iMédia et des process qui vont avec. Le thème choisi est la fabrication de l'information, sur l'antenne et le web. Cette expérimentation se fait sous la supervision de l'ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, établissement public).

Pour le directeur de la direction déléguée à la santé et la qualité de vie au Travail (DDSQVT), M. Froissart, l'objectif est véritablement de libérer la parole des salariés sans présence hiérarchique, tant sur l'organisation du travail que sur l'amélioration de leurs conditions de travail.

La CGT souligne que cela est d'ores et déjà raté à Bordeaux, où la directrice de la communication du pôle sera présente dans le groupe de travail, pour, selon la direction, apporter une assistance pour la prise de notes et le compte-rendu. On peut faire

mieux si on veut véritablement libérer la parole des salariés !

La mise en place des groupes pose toutefois des problèmes d'organisation : qui va animer le groupe de travail ? Pourquoi est-ce un membre de l'encadrement qui va animer les groupes ? Comment seront choisis les membres des groupes ?

Les élus CGT demandent également que le périmètre soit élargi aux programmes régionaux et que les gestionnaires d'antenne puissent participer aux groupes de travail.

Le DRH du réseau régional, Olivier Godard, répond que s'il y a un nombre de candidatures trop élevé, il s'appuiera sur l'ANACT pour faire les choix entre les personnels. La CGT demande de la transparence, hors de question de laisser la direction choisir elle-même les membres des groupes de travail.

M. Godard explique qu'il n'y a pas de méthode préétablie, que le groupe peut aussi décider de désigner en son sein un rapporteur qui ne soit pas un encadrant. Les co-

animateurs auront un double rôle : l'animation du groupe et la rédaction d'une « méthode » qui sera transmise aux autres antennes, afin de poursuivre le processus dans un deuxième temps, mais sans l'ANACT.

M. Godard s'est également engagé à ce que tout ce processus soit transparent, mais que les réflexions restent circonscrites au groupe de travail jusqu'à la restitution, afin de ne pas parasiter son travail.

Il indique qu'une présentation sera faite aux Instances représentatives du personnel avant et après le travail du groupe.

Une première restitution est prévue mi-juillet à l'Espace métiers, instance de discussion avec les organisations syndicales prévue par l'accord collectif. Chacun des deux groupes test pourra désigner un représentant pour assister à cette restitution nationale.

## Bilan 2015 du 1% logement

---

Les élus du CCE ont rendu un avis négatif ([voir ici](#)) au bilan 2015 de l'action logement. Même si l'argent versé par France télévisions aux 5 organismes collecteurs<sup>(\*)</sup> est en augmentation de 8% (2.584.280 €), le nombre de logements attribués aux salariés est en baisse en Ile-de-France, mais il progresse en région.

Au total, sur 110 demandes de logements, seulement la moitié se sont concrétisées. La direction impute ce fait à la multiplication des préemptions de logements par l'État, dans le cadre de la loi DALO.

Pourtant, le service logement multiplie les services (Mobilipass, etc.) dont vous trouverez la liste exhaustive dans le compte-rendu de la commission ([voir ici](#)). 2015 a connu une forte hausse de l'accession à la propriété, du fait des taux de crédits bas.

A la fin de l'année, la politique française du logement devrait connaître une importante réforme, avec notamment la fusion des 5 organismes collecteurs en un seul.

---

<sup>(\*)</sup>Alliance, Solendi, GIC, etc.

Paris, le 12 avril 2016

Vos élus **CGT** se tiennent à votre disposition

## COMMISSION OUTRE-MER 1<sup>ère</sup> DU CCE FTV REUNION DU 09 MARS 2016

### COMPTE RENDU

#### Présents

##### Pour la commission

Didier RICOU, Abal-Kassim ALICOMBO, Gilbert BARNABOT, Dimitry CHOI, Nathalie DALY, Gaby LAURIER, Katalina LUTUI-TIPOTIO, Jean Hugues LEC-KAO, Georges ROCHETTE.

##### Pour la direction

Michel KOPS, Stéphane BIJOUX, Stéphane DUBUN, Claude SCHIFFMANN, Laurent BENHAYOUN, Jean Christophe HAUSSEMBERG, Frédéric AYANGMA, Gilles DOBOSSOU, Remy FESTA, Catherine SAILLES.

#### Ordre du jour

- Information sur la chaine infos et les modalités d'implication de l'outre-mer.

#### **Information sur la chaine infos et les modalités d'implication de l'outre-mer.**

Cette réunion avait comme but d'obtenir plus de précisions sur le rôle et l'implication de l'Outre-mer dans ce projet avant la consultation du CCE d'avril 2016

La réunion a débuté par la projection d'un film de présentation de la chaine infos (projeté aux salariés du siège le 07/03/2016)

Monsieur Stéphane DUBUN, complète la présentation de cette chaine infos par quelques éléments supplémentaires d'ordre général.

Après cette présentation, les membres de la commission ont demandé à avoir plus d'informations concrètes sur les modalités d'implication de l'Outre-mer.

Mr Stéphane BIJOUX nous a indiqué que pour la partie Outre-mer le projet n'avait pas évolué depuis le CCE Extraordinaire de Janvier 2016 et nous a reprécisé la phase 1 du projet de la chaine infos dans sa partie périmètre MALAKOFF. *(Voir ci dessous le rappel de la phase 1 du projet)*

Les membres de la commission ont pu échanger avec la direction du réseau Outre-mer 1<sup>ère</sup>, sur les modalités de fonctionnement dans sa phase 1.

Ensuite nous avons abordé avec Mr Stéphane DUBUN la phase 2 du projet qui se concrétiserait à partir d'ateliers qui permettraient de définir précisément la participation du réseau Outre-mer 1<sup>ère</sup>.

Pour matérialiser ces échanges quelques exemples ont été présentés par Mr Stéphane DUBUN sur les possibilités d'intervention des réseaux (France 3 et Outre-mer 1<sup>ère</sup>) :

-Objectif éditorial : un jour, une antenne !

Dans ce concept le fil rouge de l'actualité mettrait en lumière une antenne sur une journée complète (coupe Davis de tennis en Guadeloupe) à travers un événement ciblé (domaines variés).

Pour lui l'affichage des réseaux est primordial sur la chaîne infos.

-Lors des événements exceptionnels : Priorité à ceux qui sont les mieux placés.

Les prises d'antenne exceptionnelles réalisées par les régions pour la chaîne infos doivent être définies (modalités d'intervention à cadrer)

Mr Michel Kops rappelle qu'aujourd'hui la priorité des stations d'Outre-mer 1<sup>ère</sup> est de finaliser les réorganisations nécessaires pour réussir la complémentarité des supports (radio, TV, internet) en réponse aux attentes de nos populations. La participation à la chaîne infos se fera progressivement lors du déploiement de la phase 2.

**Les membres de la commission sont bien conscients de l'implication des stations d'Outre-mer 1<sup>ère</sup> qu'à partir de la phase 2 du projet de la chaîne infos. La commission souhaite dans un premier temps qu'un calendrier soit établi dans les plus brefs délais afin d'optimiser la mise en place des ateliers. Enfin la commission propose que la consultation au CCE soit séquentiée au rythme des phases.**

.....

## **PHASE 1 DU PROJET DE LANCEMENT DE LA CHAÎNE D'INFORMATION DE FTV, PERIMETRE MALAKOFF (Réseau Outre-mer)**

Le réseau Outre-mer de France Télévisions, qui dispose de télévisions et de radios de proximité, s'inscrit activement dans le projet de chaîne d'information de France Télévisions pour promouvoir l'image de ses territoires et de ses publics, mettre en avant la diversité, les identités et les spécificités de l'Outre-mer et valoriser le travail de ses équipes sur le terrain dans le droit fil des développements naturels et des orientations déjà prises par la direction technique et la direction de l'information du réseau ultramarin.

### **CONTRIBUTIONS POUR LA CHAÎNE D'INFORMATION**

Le réseau Outre-mer de France Télévisions s'engage à participer directement à la grille de la chaîne d'information à travers la réalisation de trois produits identifiés dans le cadre de « l'atelier des modules » :

- un journal tout images de l'Outre-mer quotidien, réactualisé trois fois par jour, tous les jours de l'année ;
- un « best of » hebdomadaire de l'actualité outre-mer produit et diffusé le week-end ;
- des modules images type « sans commentaires » réalisés au quotidien.

La possibilité offerte par la chaîne d'information de réexposer ces différents produits donne aujourd'hui l'opportunité de réfléchir à une nouvelle offre éditoriale pour développer l'information sur les antennes de France Ô et sur les antennes régionales du réseau ultramarin. Dans cette perspective, la rédaction de Malakoff pourrait notamment proposer 4 rendez-vous d'information quotidiens contre deux actuellement sur l'antenne de France Ô, tout en respectant la contrainte d'une production à iso-effectifs.

## ORGANISATION ACTUELLE ET INTEGRATION DES BESOINS DE LA CHAÎNE D'INFORMATION

La rédaction de Malakoff assume aujourd'hui trois missions : le tournage de reportages à destination des 9 stations régionales du réseau ultramarin et la coordination des échanges entre ces stations (« Réseaux » et « Lectures chaînes »), la réalisation d'éditions et de magazines d'information pour l'antenne de France Ô et la réalisation du site internet Outremer 1<sup>ère</sup>.

Dans ce cadre, la structure des « Réseaux » a pour vocation à devenir l'interlocuteur privilégié de la chaîne d'information pour valoriser les productions des stations ultramarines et de Malakoff ; elle a également pour vocation à gérer la fabrication des produits réalisés pour la chaîne d'information. L'encadrement des « Réseaux » serait naturellement le contact de « l'atelier des modules » sur le site de Malakoff.

Côté technique, le développement des transferts d'images en mode-fichier (« MAM à MAM ») au sein du réseau ultramarin initié en 2015, s'étendra à l'ensemble des stations en 2016. Il devrait permettre une amélioration significative des échanges de reportages entre les stations régionales et le site de Malakoff. Ce qui facilitera la mise en œuvre des fabrications demandées par la chaîne d'information.

Considérant que des Journaux tout images sont déjà réalisés le week-end, pendant la période estivale et pendant les périodes de congés de fin d'année sur l'antenne de France Ô, considérant que l'encadrement de Malakoff serait suffisant pour assurer le pilotage éditorial, le volume d'activité affecté à la fabrication des produits destinés à la chaîne d'information serait estimé à :

- 1041 jours/journalistes, soit l'équivalent de 5,7 ETP en année pleine.
- 1069 jours/techniciens, soit l'équivalent de 5,5 ETP en année pleine.

Après analyse, en s'appuyant sur les réformes structurelles déjà engagées sur le site de Malakoff, tant sur le plan éditorial que sur le plan technique, et en optimisant les potentiels humains et matériels existants, ces besoins pourraient être couverts, à moyens constants, pour répondre aux demandes exprimées par la chaîne d'information et développer l'offre d'information sur France Ô et sur les antennes régionales du réseau ultramarin.

## EVOLUTIONS AU SEIN DE LA REDACTION ET DU CENTRE DE FABRICATION

Précisons au préalable que l'intégration des besoins de la chaîne d'information n'a aucune incidence sur l'immobilier, les espaces de travail, les procédures internes ou les rattachements éventuels de collaborateurs (rattachements fonctionnels ou

hiérarchiques) qu'ils soient journalistes ou techniciens et administratifs, sur le site de Malakoff.

Les impacts sur l'organisation du travail et du temps de travail sont présentés ci-après :

## REDACTION DE MALAKOFF

Le réaménagement de l'offre éditoriale envisagé sur France Ô permettrait par redéploiement des moyens actuels, la réaffectation de 400 jours/journalistes aujourd'hui utilisés à des activités desk et présentation, soit un équivalent de 2,2 ETP rédacteurs en année pleine. La réalisation des Journaux tout images et du Best Of hebdomadaire pourrait être alors répartie sur 16 journalistes rédacteurs-reporters de la rédaction avec une rotation théorique de 1 week-end travaillé sur 5 compte-tenu des autres activités prévues le week-end. Des modifications d'horaires de travail seraient uniquement envisagées pour les fabrications du matin, à mettre en place conformément aux dispositions prévues par l'Accord des « Matinaliers » pour les journalistes au forfait-jours.

La mobilisation de journalistes maîtrisant l'anglais et/ou l'espagnol, aujourd'hui affectés sur des activités de desk, permettrait de couvrir les besoins nécessaires à la réalisation des modules « sans commentaires » quotidiens (365 jours/journalistes, soit 2 ETP rédacteurs en année pleine) avec une rotation théorique d'un week-end travaillé sur 5.

Une régulation efficiente de l'activité de la rédaction de Malakoff à travers :

- une gestion prévisionnelle des présences/absences rigoureuse ;
- une utilisation des compétences complémentaires JRI/rédacteurs ;
- une optimisation des jours de déplacement par mission ;
- une planification efficace des montages pour les rédacteurs ;
- le développement d'outils prévisionnels ;
- des efforts de mutualisation des moyens et des productions avec le réseau régional France 3 permettraient de dégager les autres potentiels nécessaires, soit 1,5 ETP rédacteurs en année pleine.

Compte-tenu de tous ces éléments, le plan de charges théorique de la rédaction correspondrait aux ressources disponibles. Il ne porterait pas atteinte aux missions et aux ambitions éditoriales déjà fixées par la Direction de l'information du réseau ultramarin et la direction de la rédaction de Malakoff. Il permettrait un développement de l'offre d'information sur l'antenne de France Ô (pour rappel : 4 rendez-vous quotidiens supplémentaires contre 2 actuellement).

## CENTRE DE FABRICATION DE MALAKOFF

La fabrication de modules pour la chaîne d'information n'entraînerait pas de modification de l'organisation du temps de travail pour les collaborateurs de Malakoff, qui ont une planification pluri-hebdomadaire variable.

En revanche le décalage d'une vacation imposerait une prise de service plus tôt, ce qui entraînerait une compensation du travail dit « matinalier ».

Pour la fabrication des modules la réorganisation des montages et du mixage dédiés à l'actualité permettrait d'assurer 7j/7, cette fabrication avec un décalage d'une vacation de montage et d'une vacation de mixage sur le matin afin d'assurer la première édition.

Les nouveaux produits et l'augmentation de l'offre d'information générée, à destination de la chaîne d'information comme de France Ô, nécessiteraient le recours à 5,5 ETP qui seraient intégralement issus de la réorganisation de l'activité au quotidien.

## MISE A DISPOSITION DE MOYENS TECHNIQUES COMPLEMENTAIRES

Le centre technique de Malakoff dispose de 2 régies et de 2 plateaux qui peuvent être disponibles à certains horaires en complément de l'exploitation déjà existante. Ces moyens techniques pourraient être mis à disposition de la fabrication de modules pour la chaîne d'information, sans impact ETP.

Cette utilisation rentrerait dans le cadre de réservation de moyens, comme actuellement, pour assurer la régulation de l'activité.

Une salle de montage pourrait être mise à disposition pour la fabrication de modules complémentaires. Ce moyen technique pourrait être libéré en réaffectant la sous utilisation des moyens de post-production.

## ACCOMPAGNEMENT DES COLLABORATEURS

L'intégration des besoins de la chaîne d'information n'a aucune incidence sur l'immobilier, les espaces de travail, les procédures internes ou les rattachements éventuels de collaborateurs (rattachements fonctionnels ou hiérarchiques) qu'ils soient journalistes ou techniciens et administratifs, sur le site de Malakoff.

Les mesures d'accompagnement identifiées à ce jour porteraient uniquement sur des besoins de formation aux « nouvelles écritures numériques » des journalistes chargés de réaliser les modules « sans commentaires ». Cela concernerait 5 collaborateurs



Information/consultation du CCE et du CE siège de France Télévisions  
sur le projet de chaîne publique d'information

## Rapport de la commission économique du CCE 6 et 7 avril 2016

---

La commission économique s'est réunie à 6 reprises depuis le lancement de la procédure d'information/consultation, dans une formation élargie à des représentants du CE du siège de France Télévisions.

### ✓ Ont participé à tout ou partie de ces commissions :

Freddy BERTIN, Rafaèle BOURGIER, Marc CHAUVELOT, Serge CIMINO, Jean-Hervé GUILCHER, Fernando MALVERDE, Véronique MARCHAND, Pierre MOUCHEL, Eric VIAL et Thierry VILDARY.

Ainsi que les représentants du **cabinet SECAFI**, désigné dans le cadre de la commission économique du CCE pour le compte du CCE et du CE siège : Jacques DENOYELLE, Stéphane BIGATA et Olivier NAGEL.

### ✓ La commission a rencontré :

- les représentants de l'équipe projet : **Germain DAGOGNET**, *directeur délégué en charge du projet de chaîne info*, son adjoint **Stéphane DUBUN** et **Jean CHRETIEN**, *le responsable de projet*.

- **Dominique CAILLET**, *directrice de FTR (France 3 Toutes régions)*.

- les équipes du numérique : **Olivier LENDRESSE**, *directeur adjoint des contenus et services de FTVEN*, **Hervé BRUSINI**, *directeur du numérique et de Francetv Info*, **Eric SCHERER**, *directeur de la prospective* et **Ilan CARO**, *président de la Société des journalistes de Francetv Info*.

- les responsables de la technique et de la fabrication : **Jean-Marc PHILBERT**, *directeur de la fabrication et des technologies* et **Yves DUMOND**, *directeur des opérations*.

- les équipes RH : **Cécile LEFEVRE**, *directrice des ressources humaines du siège de France Télévisions*, **Samuel BIGNON**, *directeur des ressources humaines du secteur fabrication et technologies* et **Armando DA SILVA**, *responsable de l'ingénierie RH, de l'emploi et du développement des carrières*.

---

## Le contexte général

L'esprit initial du projet a été décrit pour la première fois aux élus du CCE, le 1<sup>er</sup> octobre dernier par la Présidente de France Télévisions : « *Tout l'enjeu de cette chaîne d'information, c'est d'aller chercher des publics qui, aujourd'hui, se détournent de l'information. C'est clairement la ligne de cette chaîne d'information (...) Ce dont il s'agit, ce n'est pas tant une chaîne traditionnelle qu'une plateforme numérique (...) J'ai le sentiment que si nous réussissons notre coup, nous n'allons pas du tout faire du BFM ou du LCI. Je pense que nous pouvons prendre dix ans d'avance sur les autres.* »

Le projet annoncé était une plateforme numérique « mobile first », qualifiée d'« objet hybride », combinant des « modules » – autrement dit des éléments d'information de différents formats, destinés à être consommés sur les smartphones et tablettes et à être diffusés sur les réseaux sociaux – et un flux vidéo linéaire.

L'objectif est en particulier de toucher les jeunes qui se détournent du média traditionnel car, selon Eric Scherer, le directeur de la prospective, aujourd'hui en France, les moins de 40 ans représentent 60% de la population.

Selon cet « éclairé » des tendances du secteur, comme il se définit, les jeunes ne consomment plus la télé traditionnelle, mais ils ne sont plus non plus sur les sites traditionnels comme Francetv Info. Ils consomment l'information sur les réseaux sociaux : Facebook, mais surtout des plateformes comme Snapchat et ses 8 milliards de vidéos quotidiennes. Ce sont ces réseaux sociaux qui, à l'en croire, sont susceptibles d'amener les jeunes, ponctuellement, sur nos sites internet : « Les gens ne rentrent pas sur un site par la porte d'entrée, ils rentrent par le soupirail ». Aujourd'hui, moins de 10% des utilisateurs accèderaient à Francetv Info par sa « homepage ».

A l'origine du projet, en octobre, la question d'un canal de diffusion sur la TNT était qualifiée de secondaire par Delphine Ernotte-Cunci : « *La seule question qui reste pendante pour moi porte sur le point de savoir si on a besoin d'un canal de diffusion traditionnel, c'est-à-dire TNT, non pas pour une chaîne d'information TNT comme les autres, mais pour apporter de la puissance à la plateforme numérique (...) Pour moi, ce n'est pas premier dans la démarche. Je me pose la question. Nous serions cinq ans plus tard, nous n'aurions pas forcément besoin d'une chaîne en diffusion classique.* »

**Les membres de la commission ont le sentiment que le curseur s'est depuis déplacé. On observe que les directeurs du projet sont beaucoup plus disert sur le flux que sur les « modules », que les élus considèrent pourtant comme la véritable nouveauté et la valeur ajoutée du projet, le seul élément susceptible d'en faire un projet « mobile first ».**

M. Dagognet a eu beau s'en défendre, il n'est pas parvenu à convaincre les membres de la commission. L'urgence semble avant tout de mettre une chaîne à l'antenne, le 1<sup>er</sup> septembre à 18h.

On voit se dessiner ce qui pourrait ressembler à un France Info filmé, ponctué par les journaux à la demi-heure ou à l'heure et par les rappels de titres de la radio publique d'info en continu.

La contribution de Radio France est finalement assez synonyme de flux : le matin, une interview politique co-animée par un journaliste de France Télévisions, réalisée dans un studio à construire à la Maison-Ronde, le soir, un talk-show de sports et le talk-show *les Informés*, sans compter les flash info plusieurs fois par heure.

## La question du périmètre : un projet d'entreprise sans la moitié des salariés

Le projet présenté aux élus ne concerne que le siège de France Télévisions (Maison de FTV + Malakoff + FTR), mais il laisse totalement de côté les réseaux régionaux et ultramarins.

Leur implication au cœur du projet est un préalable incontournable pour la commission. Implication ne veut pas dire seulement l'alimentation des « breaking news » par des images et des directs, ou la participation à des « journées fil rouge » dans telle région, regard condescendant des Parisiens sur nos belles provinces.

Les réseaux régionaux et ultramarins doivent participer pleinement à ce qui fait la valeur ajoutée de cette chaîne : les ateliers de modules et les nouvelles écritures.

**La commission demande que soit remis aux élus du CCE, lors de la séance du 7 avril, un calendrier précis des différentes phases de la consultation des instances, incluant l'intégration des réseaux dans le projet. C'est une condition sine qua non au rendu d'un avis sur un tel projet d'entreprise.**

## L'innovation et la valeur ajoutée du projet : des modules « mobile first »

La direction dit avoir identifié 110 modules sur des formats allant jusqu'à 6 minutes, mais il s'agit d'un inventaire des possibles dans lequel elle entend faire des choix pour retenir au final une trentaine de modèles, tous fournisseurs (internes et externes) confondus.

Sur le genre des modules, cela va d'un format rudimentaire – l'interview cut ou le « 3 questions à » – à des produits à forte valeur ajoutée, comme l'interview d'Obama par Vox, qui a été présentée aux élus lors d'un précédent CCE.

Un tel produit a été qualifié de « vitrine » par Stéphane Dubun, ce qui laisse à penser que cela pourrait être l'exception. De son côté, Germain Dagognet dit vouloir s'en inspirer pour présenter les candidats à la Primaire des Républicains et reconnaît que « ça va demander de gros moyens, c'est chronophage », tout en s'interrogeant : « Une semaine ? Quinze jours ? ».

**Pour la commission, la question de la typologie des modules et celle des volumes produits est fondamentale. Elle détermine le modèle industriel et social (process, charge de travail, effectifs, planification).**

Description d'une journée type :

Séquence	Temps de diffusion cumulé	Détail
<b>JT et flux</b>		
JT	4h36	
Rappels titres France Info	1h23	83 rappels titres
Autopromotion	1h12	4 min/h
Météo	1h12	4 min/h
Anchorman	0h40	
Fil d'actu	0h25	

<b>Modules PAD</b>		
Malakoff	0h16'30	
Culturebox	0h02	
Geopolis	0h1'30	
Nouvelles écritures	0h04	
FTV Info	0h05	
Télématin	0h22'30	
FTR	0h45	15' x 3
INA	0h24	8' x 3
France Info	0h06	2' x 3
France 24	0h40	
Reportages issus de FTV	0h35	
Sujets issus rédac nat	0h21	
<b>Modules directs</b>		
"Douchettes"	1h	4' x 5 x 3
Interview politique	0h24	
Talk show sport	0h17	
Talk "les informés"	0h45	
<b>TOTAL</b>	<b>15h59'30</b>	
	Pour une journée de 18h semaine en semaine	

La direction estime à 30 minutes, la fabrication quotidienne pour l'atelier de modules de la chaîne info au siège de France Télévisions, ce qui apparaît absolument dérisoire, très loin des ambitions de « profondeur » du traitement de l'info annoncées pour la future chaîne publique. Ces modules étant diffusés en moyenne 4 fois par jour, on atteindrait un temps de diffusion de 2h20 pour les modules fabriqués à l'atelier central de la chaîne info.

Les élus ont par ailleurs déploré l'absence de formats plus longs, qui permettraient d'aller plus au fond des choses et de répondre à l'objectif de décryptage assigné à cette nouvelle offre. Même les chaînes existantes comme LCI font désormais le pari de reportages de 7 à 10 minutes.

En réponse, Germain Dagognet invoque les études selon lesquelles, l'attention baisserait au bout de 2'30.

## La contribution de FTR : des salariés très motivés en attente d'une réponse

Hormis l'atelier des modules de la Maison de France Télévisions, deux autres sites en interne fourniront des modules : la rédaction de France Ô à Malakoff et celle de France 3 Toutes régions (FTR) à Lyon.

FTR, c'est une équipe de 57 personnes, moitié techniciens, moitié journalistes, une « équipe de desk », pour reprendre les propos de sa directrice. Or, selon Mme Caillet, « faire du desk à longueur d'année, c'est tuant en termes de créativité ». Elle voit donc les modules comme

une occasion de tourner sur de nouveaux formats et de nouvelles écritures et comme une vraie chance pour les salariés.

Selon Mme Caillet, l'équipe est très motivée, elle a fait une quinzaine de propositions sur des formats de 1 à 2 minutes, mais leur chiffrage et leur faisabilité en termes de moyens n'avait pas été faite au moment de la réunion de la commission. Pour la directrice, la contribution se fera si c'est possible. Elle ne souhaite pas que la participation à la chaîne info remette en cause les autres activités de FTR, si ce n'est pour les moderniser.

Actuellement, l'équipe travaille 7 jours sur 7 toute l'année. Elle alimente le satellite et les box et sert de boucle de secours. Elle fabrique *l'Édition des initiatives* et *l'Édition des locales*, *l'édition des régions* midi et soir, 7 jours sur 7, le *Retro-zap* (enrichissement d'un événement avec des images d'archives), le *Zapping des régions* (un « no comment » autour du best of de la journée), une revue de presse PAD à 8h30, 5 jours sur 7, le *Journal de la Méditerranée* (26 minutes hebdomadaires).

Elle collabore à *Météo à la carte*, à *Culturebox*, à l'origine duquel elle est.

Tout ce qui est fabriqué est proposé en multi-supports. L'équipe bénéficie d'une culture du web. Elle participe à beaucoup d'opérations sur le numérique et fait un peu figure de lieu d'innovation et de laboratoire (tournages pour le web avec smartphone, directs Periscope, etc.).

Parmi les propositions de l'équipe de FTR sur les modules : un portrait culturel, un module sur le jeu, sur l'emploi, sur l'histoire à travers l'actualité, sur le patrimoine, un module de vulgarisation de l'info nationale et internationale pour les jeunes, sur l'environnement, une revue des dessins de presse, un module de conseils vestimentaires en fonction de la météo, sur la bourse, sur la mode, sur la consommation, etc. Le tout à base de plateau, webdoc, d'infographie, en sollicitant au besoin des spécialistes récurrents (universitaires, profs, etc.)

A la date de la commission, la direction du projet de chaîne info semblait intéressée par la revue de presse, mais en en réduisant la durée et en l'avançant de 8h30 à 6h, ce qui a un impact lourd sur l'organisation du service. Le décalage de vacation pourrait par exemple impacter la collaboration à *Météo à la carte*.

## L'implication de Malakoff : le grand flou

La rédaction de Malakoff est censée fournir 3 modules par jour :

- Un JT tout image de l'outremer : 7 jours sur 7, réactualisé 3 fois par jour
- Un best of hebdo de l'actualité de l'Outre-Mer diffusé le week-end
- Des modules « sans commentaires » quotidiens.

La fourniture de ces modules pourrait avoir un impact sur l'antenne de France Ô, puisqu'on pourrait passer de 2 à 4 JT quotidiens.

Mais un certain nombre de questions semblent rester sans réponse si l'on en croit la résolution adoptée par le CHSCT de Malakoff :

- Quelle charge de travail liée aux modules ? Quelle organisation des vacations pour leur montage ?
- Quelle organisation du travail pour produire un journal tout images actualisé 3 fois par jour ? Les moyens prévus sont-ils suffisants ?
- Quelles conséquences, en termes d'activité du personnel technique en risque de sous-emploi, suite à l'abandon de l'édition en direct de la mi-journée *Info Midi* ?

La structure des réseaux sera l'interlocuteur de la chaîne info pour la fabrication des modules et la remontée des images des stations ultramarines.

## L'apport des partenaires au projet

**Radio France** est le partenaire privilégié, du moins en termes d'antenne de flux.

- Il fournira ses flashes info 4 à 5 fois par heure, selon les tranches.
- Dans son studio à construire, il fabriquera le débat politique, avec la participation d'un intervieweur de France Télévisions.
- Il fournira le débat *les Informés*
- Il fournira un talk sport.

**France 24** est le partenaire de la nuit. C'est déjà une chaîne d'information en continu.

- Il assurera l'antenne entre minuit et 6h du matin.
- Sa fourniture de modules n'a pas été précisée.

**L'INA** fournira des modules. Sa participation a été évoquée de manière évasive par l'équipe projet, mais le document remis au CE de l'INA par sa direction est, lui, très précis.

Les équipes de l'INA fourniront 3 modules quotidiens et un module hebdomadaire, qui seront diffusés au minimum 3 fois par jour sur le linéaire. La direction de l'INA chiffre sa participation à 1h 2 minutes par semaine, soit 54h et 10 minutes par an :

- L'archive du jour, version tout image : archive titrée et légendée (2'30)
- L'archive du jour, version incarnée avec un plateau dynamique : 2'30 + 15 secondes d'introduction + 15 secondes de conclusion (3 minutes)
- La data du jour : un chiffre en résonance avec l'actualité, illustré par une vidéo d'ina.fr et mis en perspective grâce à l'infographie, avec commentaire en off (2 minutes)
- Le best of de la semaine : remontage par la chaîne info d'un tout images diffusé le week-end à partir des modules quotidiens (10 minutes).

D'autres partenaires possibles ont été évoqués, sans que les membres de la commission aient pu savoir s'ils collaboreraient effectivement à la chaîne d'information. C'est le cas d'Arte, de Public Sénat et de la Chaîne parlementaire.

## La participation des partenaires : un enjeu pour tout l'audiovisuel public mais une zone de risques

Une chaîne d'information de service public, c'est un véritable enjeu pour toutes les entreprises de l'audiovisuel public. L'occasion de proposer une alternative à l'information des chaînes privées, qui repose sur un modèle low-cost et met l'accent sur les directs, les experts multi-cartes et le registre de l'émotion.

Au contraire, l'audiovisuel public dispose d'une force de frappe sans commune mesure, de savoirs faire et d'une capacité à produire une information indépendante et de qualité.

Mais ce projet de collaboration entre des entreprises qui ont chacune leur « patriotisme de groupe », pose des questions quant à la coordination et la décision.

A lire le dossier de présentation du projet de chaîne publique d'information remis le 28 janvier 2016 aux élus du CE de Radio France, on devine qu'il y a plusieurs projets, suivant l'entreprise dans laquelle on se place :

« Sur les nouvelles antennes de la CPI\*, France Info assurera une diffusion élargie de ses contenus d'information diffusés jusqu'alors sur ses propres supports, dans le strict respect de son identité et de sa liberté éditoriale » ou encore « en matière de maîtrise éditoriale, la participation à la CPI n'induit aucune intervention extérieure dans le choix, la validation et la hiérarchisation des contenus produits par les salariés de Radio France ».

Voilà une assertion qui paraît bien incompatible avec l'affirmation de M. Dagognet, selon laquelle « le final cut sera à France Télévisions ».

**Qui sera la directrice ou le directeur de publication de cette future chaîne publique ? Qui aura la décision éditoriale finale de ce qui est diffusé sur cette offre d'information ? Est-ce le futur directeur de la chaîne info qui aura effectivement le « final cut » ? Comment sera assurée, concrètement, la coordination quotidienne entre les différents partenaires – ainsi qu'en interne – et comment seront arbitrés les différends éditoriaux le cas échéant ?**

Cette question, cruciale, inquiète d'autant plus la commission que l'on connaît déjà, en interne, une très grande difficulté à faire travailler ensemble les différentes rédactions : concurrence, rivalités, batailles d'égo ou simples héritages culturels qui n'ont pas été gommés par l'entreprise unique et que vient compliquer encore la mise en place d'Info 2015, largement contestée par les journalistes de la rédaction nationale de France 3 qui la vivent comme une mise sous tutelle par la rédaction de France 2.

La multiplication des sites, des partenaires et des sources d'info et d'images pose en outre la question de la traçabilité et de la certification. Elle a également des implications en termes de droits d'auteurs des journalistes qui n'ont pas été clarifiées à ce jour.

## Le pugilat autour de la marque ombrelle

La direction dit vouloir refondre les offres numériques sous la bannière de la future plateforme info. Cette nouvelle marque serait à la fois le nom de la plateforme numérique, de la chaîne sur la TNT et de l'actuelle radio *France Info*.

Cette approche est en totale contradiction avec le projet tel qu'il a été présenté aux élus du CE de Radio France (cf. « on reste maîtres chez nous »).

La direction n'a pas voulu révéler le nom de la future chaîne, mais on devine entre les lignes que l'appellation *France Info* pourrait être retenue, ce qui suscite les mécontentements, aussi bien à Radio France qu'à *Francetv Info*, où les salariés craignent que soit balayée l'identité d'un site qu'ils ont hissé parmi les premiers sites français d'information en quelques années. Aux dernières nouvelles, selon les informations parues dans la presse à quelques jours de ce CCE, c'est donc bien la marque *France Info* qui aurait été retenue pour la chaîne publique d'information.

La direction de l'information se contente de répondre qu'il faut faire la différence entre la marque et l'URL du site – [www.francetvinfo.fr](http://www.francetvinfo.fr) – qui perdurera et pourra être redirigée vers le nouveau site, si nouveau site il y a. Germain Dagognet laisse d'ailleurs entendre que le site internet de la station *France Info* pourrait disparaître « puisque les effectifs sont tous partis à

---

\* CPI : chaîne publique d'information

l'agence interne de Radio France ». Est-ce la préfiguration d'une offre numérique unique pour l'audiovisuel public, telle que l'a appelée de ses vœux le Président de la République ?

**Sans doute aurait-il été plus opportun de choisir une marque ombrelle neutre, qui ne donne pas l'impression qu'on vampirise telle ou telle rédaction, telle ou telle culture, telle ou telle identité. Peut-être une marque utilisant le terme « public » (*Public info* par exemple) aurait-elle provoqué moins de remous que le terme « France », que se disputent pas moins de trois groupes audiovisuels publics.**

## Et *Francetv Info* dans tout ça ?

A plusieurs reprises, les directeurs du projet ont expliqué que la future plateforme numérique d'information serait en fait une évolution de l'actuel site *Francetv Info*, véritable colonne vertébrale du projet.

Rien ne permet vraiment de l'affirmer à ce stade. D'abord, parce que la rédaction de la chaîne info ne sera pas située au même endroit que *Francetv Info*. Alors que la future rédaction aurait pu se construire autour de la rédaction numérique existante, le projet prévoit de multiplier les rédactions et les lieux.

**Cette question de la localisation géographique n'est pas du tout anecdotique. Cela nous apparaît comme un frein au « travailler ensemble », cela ne permet pas de rapprocher des équipes qui souvent s'ignorent ou en tout cas se méconnaissent.**

**La commission persiste à penser qu'il aurait fallu regrouper les équipes concourant à la chaîne info en un même lieu.**

Eric Scherer, le directeur de la prospective, va même plus loin en affirmant que l'on est « loin d'un idéal proposé par la BBC qui a tout intégré dans une énorme salle construite adhoc ». Pour lui, dans une configuration idéale, il faudrait un déménagement total de France Télévisions.

L'éparpillement des structures et leurs objectifs propres rendent parfois compliquée la collaboration. Les journalistes de *Francetv Info* prennent l'exemple de la collaboration, pourtant récurrente, avec *l'Œil du 20h* de France 2, qu'ils jugent « compliquée », car chacun veut tirer la couverture à soi en termes de primeur de l'information et des contacts.

Côté effectifs, le projet prévoit par ailleurs 10 postes supplémentaires à *Francetv Info* pour la gestion de l'interactivité sur les réseaux sociaux et la mise en ligne des vidéos issues de la chaîne info :

- 2 vacations supplémentaires en semaine sur le desk 1, une le week-end, soit 4 postes
- 1 vacation supplémentaire de secrétariat de rédaction en semaine, une le week-end, soit 2 postes
- 3 vacations sur les réseaux sociaux en semaine et une le week-end, soit 4 postes. C'est la véritable dimension « mobile first » du projet, puisqu'il s'agit de « concevoir, scénariser et mettre en valeurs les contenus sur les réseaux sociaux identifiés, en s'adaptant aux codes de ces derniers ».

Rien ne précise en revanche l'articulation de leur activité avec l'atelier des modules de la chaîne info.



Le projet inquiète les équipes de *Francetv Info*, à telle enseigne qu'une société des journalistes s'est récemment créée dans cette jeune rédaction, créée il y a 4 ans en marge de l'entreprise par Bruno Patino.

Ils craignent notamment de devenir un « aspirateur à vidéos », un simple réceptacle où ils seraient noyés. Eux, veulent au contraire continuer à produire du contenu par eux-mêmes dans une approche « mobile first ». La vidéo ne les intéresse que dans la mesure où il s'agit d'une « vidéo produite, explicative, pas la reprise d'un factuel tiré d'un JT ». Selon Ilan Caro, le président de la SDJ de *Francetv Info*, « ce qui va marcher, c'est soit ce qui est didactique, soit ce qui est très visuel ». A ce titre, comme la plupart des élus, ils se montrent très intéressés par l'aspect modules de la chaîne info, même s'ils ne semblent pas identifiés pour les fabriquer.

L'enjeu des vidéos est un sujet de débat entre un certain nombre de journalistes de *Francetv Info* qui sont issus de la presse écrite et le directeur de la prospective Eric Scherer pour qui il est indispensable de monter en puissance. Et de citer le retard du site d'information de France Télévisions à ce sujet, puisqu'il ne propose qu'une cinquantaine de vidéos par jour, là où le Figaro atteint les 150 et un réseau social comme Snapchat brasse 8 milliards de vidéos quotidiennes.

### L'expérience de *Francetv Info* en matière de numérique

Au 4<sup>e</sup> étage de la Maison de France Télévisions, les 35 journalistes de *Francetv Info* se partagent un plateau avec les 15 développeurs et techniciens de FTVEN, même si les deux entités communiquent peu ensemble, selon le président de la SDJ de la rédaction numérique.

L'organisation de *Francetv Info* repose sur 3 cycles – trois desk – qu'on pourrait qualifier de chaud, tiède et froid. Tous les journalistes tournent sur chacun des desks, à raison de 2 à 3 semaines de planification sur chaque desk, en théorie.

**Le desk 1, c'est le live.** Généralement 6 personnes qui travaillent en trois « shift » (vacations) de 6h : 6h-midi, midi-18h, 18h-minuit.

Un chef d'info, le « liveur », qui exerce une veille sur les sources d'information : dépêches, comptes Twitter, Facebook, etc. Il observe à la fois les informations qui sortent et les centres d'intérêt du public avec lequel il est en contact permanent sur les réseaux sociaux.

Autour de lui, 4 journalistes qui patrouillent également sur les réseaux sociaux et l'alimentent en infos. 30% des informations du site *Francetv Info* proviennent des réseaux sociaux (un autre tiers de l'AFP, le dernier tiers des rédactions de France Télévisions).

Enfin un responsable de la vidéo découpe les éléments vidéo qui proviennent des différentes sources (DALET, rédactions, Periscope, etc.) et les accompagne d'un texte de 800 signes avant qu'elles soient intégrées au live.

**Le desk 2, c'est le H+1.** Ce sont des papiers d'approfondissement sur la journée, des éclairages.

**Le desk 3, c'est le J+1.** Ce peut-être un travail d'approfondissement de plusieurs jours, du travail de data, par exemple en lien avec *l'Œil du 20h* ou *Cash investigation*. Exemple de data : le recours aux cartes (carte de France des déchets toxiques, carte interactive des résultats électoraux, etc.).

Tous les salariés de la plateforme discutent ensemble en permanence via une messagerie instantanée fermée, « Slack », sur laquelle ils peuvent échanger des images, vidéos, liens, etc. et qui a quasiment remplacé les échanges par mail.

Occasionnellement, mais « à dose homéopathique » pour reprendre les mots d'Hervé Brusini, on peut envoyer un journaliste sur le terrain. Ce fut le cas le jour des attentats de Bruxelles. Mais l'idée est qu'il apporte autre chose que le traitement des antennes traditionnelles. Il va notamment envoyer immédiatement des photos et des vidéos prises avec son smartphone, des textes courts sur le mode « j'ai vu ça, j'ai lu ça ».

*Francetv Info* travaille avec une charte élaborée en interne, qui semble ressembler à une boîte à outils. 140 pages qui traitent aussi bien des questions déontologiques, des règles de vérification des sources (attestation des comptes twitter, etc.), des règles typographiques que des différents formats d'articles utilisés à *Francetv Info*.

Actuellement seuls un ou deux journalistes de la rédaction maîtrisent la data, du fait de leur affinité avec le sujet.

Il n'y a pas de « motion designers », comme il peut y en avoir ailleurs, par exemple à France 24. Chargés d'élaborer des animations, ils sont un métier à part entière du numérique.

Le découpage et la publication des vidéos des JT nationaux est sous-traitée chez SIPA News. Ils accompagnent chaque vidéo d'un texte de 800 signes.

Hervé Brusini estime qu'à *Francetv Info*, il y a une organisation « en temps réel » qui permet la gestion de crise. Selon lui, les rédactions ne vivent pas en temps réel et c'est un gros problème. Il cite en exemple le ratage du 13 novembre au soir, où il n'y a pas eu de prise d'antenne.

Pour M. Brusini, ce qui pose problème, c'est que l'antenne n'a pas de procédures de coordination. Les rédactions sont donc « gagnées par une précipitation qui devient contre-productive ». Il faut élaborer un vademecum des fonctions de base en cas d'urgence, autrement dit qui gère :

- les images
- les invités
- les reporters
- les moyens techniques de direct.

## La chaîne info, laboratoire des nouvelles pratiques professionnelles : une zone de tensions sociales

La direction souhaite mettre en place de nouvelles pratiques professionnelles à l'occasion du lancement de la chaîne info.

Prenant exemple sur ce qui se fait dans les autres chaînes d'information en continu ou à l'étranger (BBC par exemple), elle affirme qu'il n'est pas possible de lancer un tel projet avec nos process et métiers traditionnels.

A défaut d'envisager la création de nouveaux métiers propres au secteur numérique – ou alors à la marge – elle entend multiplier les compétences complémentaires pour les personnels techniques et l'ultra-polyvalence pour les journalistes.

Cette approche revient à supprimer de la chaîne de fabrication les métiers de scriptes, d'OPV, de machinistes, d'éclairagistes et, là où cela existe, d'opérateurs habillage-synthés et prompteur. Elle pose une vraie question concernant la contribution des monteurs (voir plus loin) et des OPS.

**La question du son est d'autant plus préoccupante que l'antenne sera partagée avec les productions de Radio France qui bénéficieront d'une qualité radiophonique. Il en va donc de l'homogénéité de la couleur sonore de l'antenne.**

Selon la fonction RH, il y a **27 types d'emplois nécessaires à la chaîne info**. La direction les a mis en regard avec un « book d'emplois » qu'elle a élaboré unilatéralement, sans qu'il ait été négocié avec les organisations syndicales. Ce qui nous paraît inconcevable.

Sur les 27 types d'emplois, 8 diffèrent du « book ». La direction estime que certains justifient la création d'un nouvel emploi, d'autres simplement l'adjonction de compétences complémentaires. L'ensemble serait spécifique à la chaîne info.

A l'issue des négociations, la direction a proposé un avenant à l'accord collectif, applicable au seul périmètre de la direction de la chaîne info.

### Des techniciens plus polyvalents en régie et en plateau

Pour le domaine technique, il prévoit :

- la création d'un emploi de « **cadre technique de réalisation** » (**groupe 6**) dépendant de la direction technique
- la création d'un poste unique de « **coordinateur de programmation** » (**groupe 7**) dépendant de la direction de l'information.

Il identifie par ailleurs des **unités de compétences complémentaires**, présentées comme « connexes ou complémentaires » à des emplois existants et qui sont valorisées financièrement par des primes forfaitaires (de 160 à 200 € mensuels) ou à l'acte (10 à 20 €).

- pour les techniciens d'exploitation vidéo et audiovisuels affectés à la chaîne info :
  - éclairage (niveau 3)
  - caméras robotisées (niveau 4)
- pour les chefs de plateau affectés à la chaîne info
  - exploitation d'équipements audiovisuels (niveau 4)
- pour les chefs monteurs affectés à la chaîne info

- mixage (niveau 4)
- conception de contenus éditoriaux (niveaux 6)

La direction technique estime que le projet de chaîne info est « une opportunité pour les collaborateurs, en termes de montée en compétence ».

Sur l'aspect nouveaux métiers ou adjonction de compétences complémentaires, elle affirme que si on avait cloisonné de manière traditionnelle, on aurait dévalué les postes de la chaîne info, « car le pupitre lumière n'est pas le même qu'ailleurs, il est moins élaboré. Là, on enrichit ».

Les postes de mise en image (cadres techniques de réalisation) seront des postes à roulement entre le « metteur en image » principal et son assistant. La direction justifie cette organisation par une réalisation de JT « très chartée », du fait de l'utilisation d'un automate de production.

La direction estime que les techniciens vidéos truquistes du réseau de France 3 pourraient être des candidats privilégiés, au regard de leur profil et de la réalité de leur activité actuelle. Dans cet esprit, vu les délais très courts, elle entend privilégier les collaborateurs les plus rapidement opérationnels.

Samuel Bignon, ne s'interdit pas de faire travailler certains des techniciens de la chaîne info sur d'autres activités de l'entreprise, « pour combler leurs trous de planning ». Selon le DRH de la fabrication, « cela peut répondre à la demande des collaborateurs qui ne veulent pas faire de la chaîne info tout le temps ».

La direction technique entend privilégier les postes pérennes plutôt que le détachement. Selon M. Dumond, « le détachement a un inconvénient, il fragilise deux secteurs : celui d'origine et celui d'arrivée ».

Actuellement le périmètre de ces nouveaux emplois exclut FTR et Malakoff.

## **Le rédacteur chaîne info ou l'ultra-polyvalence, synonyme de déqualification**

Point central de blocage, le fameux « rédacteur chaîne info » (RCI) de la page 35 du document de présentation du projet, salarié hybride sur les épaules duquel s'empilent pas moins d'une dizaine de compétences complémentaires.

En plus des savoir-faire journalistiques qu'il doit tous maîtriser (recherche de témoins, recherche de sources, recherche et vérification des infos, rédaction du commentaire, rédaction des synthés, conduite d'interviews, assurer des directs, présentation en plateau, travail en collaboration avec les documentalistes ou les infographistes, mettre en œuvre de nouvelles formes et formats de narration), il doit assurer seul un grand nombre de tâches techniques ou numériques :

- monter le sujet
- enregistrer les commentaires et « mixer » le sujet
- positionner les synthés
- fabriquer les infographies
- enregistrer les interviews
- assurer le suivi du rendu
- prendre en charge la rédaction du déroulant d'information.

Sur les modules (en plus de leur élaboration)

- rédiger les éléments nécessaires à la publication sur le délinéaire
- réaliser le chargement des vidéos réalisées
- rechercher et sélectionner les commentaires issus des réseaux sociaux pour lancer le module.

Cette fonction hybride ferait l'objet d'un simple positionnement en journaliste spécialisé.

La direction présente le RCI comme un élément incontournable du projet, une approche qui nous paraît relever du dogme. A l'appui, la direction se contente d'affirmer que « c'est un modèle d'organisation des chaînes d'information », ce qui paraît contradictoire avec l'objectif poursuivi : être un contre-modèle des chaînes d'information en continu existantes.

Le but premier est-il vraiment de se démarquer ou plutôt d'accélérer la transformation des métiers au sein de l'entreprise ?

Les membres de la commission rappellent la contradiction entre l'objectif recherché et les moyens d'y parvenir. La multiplication des tâches éloigne les salariés de leur cœur de métier. Le temps dévolu aux tâches techniques ne peut être consacré par le journaliste à la mise en œuvre des fondamentaux du journalisme (recherche d'informations, recoupement des sources, vérifications, réflexion nécessaire à la mise en perspective, etc.). Elle transforme les journalistes en techniciens de l'information.

Avec de tels process, il nous paraît impossible de produire du sens, du décryptage, de la mise en perspective.

## La place des monteurs, le corollaire du rédacteur chaîne info : un sujet qui évolue dans la négociation

Comme un système de vases communicants, la multiplication des rédacteurs chaîne info (RCI) se fait au détriment d'autres professions, en particulier les OPS et les monteurs.

Pour les membres de la commission, le caractère d'urgence lié à l'actualité nécessite au contraire des professionnels aguerris, pointus et efficaces dans leur cœur de métier.

→ Mécaniquement, un journaliste travaillant seul allonge le temps de production d'un sujet :

T1	documentation/recherche d'information
T2	réunion des éléments (images, interview, etc.)
T3	organisation du sujet et rédaction du commentaire
T4	montage
T5	enregistrement du commentaire
T6	vérifications avant envoi à la validation
T7	prise en compte de demande de modification : éventuel retour à l'étape T1 et T2
T8	modification du montage
T9	modification du mixage

Et les étapes sont encore multipliées en cas d'utilisation d'infographie.

→ Dans le cas d'un journaliste travaillant avec un monteur :

	Journaliste		Monteur
T1	documentation/recherche d'information	T1	Réunion des éléments (images, interview, infographies, etc.) selon les indications du journaliste
T2	réunion des éléments (images, interview, etc.)		
T3	organisation du sujet et rédaction du commentaire	T2	Montage
T4	montage		
T5	enregistrement du commentaire	T3	Enregistrement du commentaire et « mixage » du sujet
T6	vérifications avant envoi à la validation	T4	Vérifications avant envoi
T7	prise en compte de demande de modification : éventuel retour à l'étape T1 et T2		
T8	modification du montage	T5	Modification du montage
T9	modification du mixage	T6	Modification du mixage

Pendant le T1, le monteur participe déjà au T2, il peut interagir avec l'infographiste. Pendant le T3, le monteur a déjà entamé le T4 : le journaliste écrit au fur et à mesure que le monteur monte et récupère des éléments tardifs le cas échéant. Jusqu'au T5, il peut modifier son commentaire facilement car il n'a pas à gérer les manipulations techniques au même moment. Si besoin d'un T7, le monteur assure les T8 et T9.

**La commission préconise de partir de la réalité de l'entreprise, plutôt que d'adopter une position dogmatique en important un modèle dont on voit déjà les effets qualitatifs et sociaux dans les autres chaînes info.**

**Dans ces conditions, la commission affirme la nécessité de disposer d'un volume de monteurs en capacité d'assurer le montage des sujets JT et des modules. Elle préconise un ratio d'un monteur pour 2 à 3 journalistes, ce qui se rapproche de ce qui se pratique ailleurs dans l'entreprise.**

Le projet initial présenté par la direction prévoyait 4 monteurs et 32 rédacteurs chaîne info. Pour un même volume d'emploi, la commission propose un rééquilibrage selon le principe des vases communicants, par exemple un étiage de 9 monteurs et 27 rédacteurs (1 monteur pour 3 journalistes).

En termes économiques, ce contre-projet présente l'avantage de produire un petit effet de noria (salaires des monteurs < salaires des journalistes).

**Il devrait être complété par un abandon du régime du forfait jours obligatoire, qui se justifie moins encore qu'ailleurs pour les rédacteurs chaîne info : il s'agit d'un travail posté de « deskeur », planifié par vacances, qui ne justifie pas cette organisation du travail ; elle devient de ce fait fort coûteuse pour l'entreprise.**

La négociation a permis de faire évoluer le projet, puisque selon l'addendum envoyé aux élus le 29 mars, on est passé de 2 salles de montage dédiées et de 2 vacations de monteurs par jour de 9h à 18h en semaine, à 4 salles de montage et 6 vacations couvrant toute l'amplitude de la chaîne info en semaine : 2 vacations de 5h à 13h45, 2 vacations de 15h à 23h45 et 2 vacations de 9h à 18h45.

Mais cette évolution n'a pour l'instant pas entraîné d'évolution sur la partie rédacteur chaîne info (sous réserve de l'issue de la négociation prévue le 4 avril).

Puisque les monteurs participeront désormais à la production de sujets pour les JT de la chaîne info, se pose de nouveau la question du montage par les journalistes. Demeure-t-il dans le projet ou non ? Et si oui, où situe-t-on la ligne de démarcation entre un montage et ce que nous appellerions plutôt un assemblage (ou bout à bout ou timeline) ?

La commission recommande par ailleurs de remettre la qualité sonore et l'expertise des OPS au centre de la chaîne de fabrication.

## Le cas des monteurs de *Télématin* : pour une inversion du projet

Le projet prévoit de mutualiser les ressources pour la fabrication des JT matinaux de la chaîne info et de *Télématin*.

Le service montage est directement pénalisé par le fameux « rédacteur chaîne info », puisque le projet envisage de supprimer 5 des 6 vacations de montage actuelles entre 5h et 8h. Après 8h, ne perdureraient que 3 vacations au lieu de 5, des vacations raccourcies qui ne dureraient plus que 5h au lieu de 8h45.

La direction entend en fait alimenter les éditions de *Télématin* avec les sujets « assemblés » par les rédacteurs chaîne info.

Nous proposons l'inverse. Si mutualisation il doit y avoir, ce n'est pas la chaîne info qui alimente l'antenne « premium », mais bien l'antenne premium qui alimente la chaîne info.

Cette inversion du système s'inscrit dans le rééquilibrage des effectifs de monteurs par rapport aux rédacteurs chaîne info et permet de conserver les vacations de montage du matin.

Elle permet par ailleurs à la direction de respecter le principe annoncé, selon lequel les pratiques de la chaîne info n'essaient pas dans le reste de l'entreprise.

## Les zones d'ombre du projet : le volume de production et la charge de travail

Plus largement, la quantification des postes et vacations interroge les membres de la commission, alors qu'on peine à connaître les charges de travail à mettre en regard.

Comment le volume d'emploi a-t-il été calculé, alors que le choix des types de modules retenus n'a pas été finalisé et que l'industrie nécessaire n'est pas connue ?

Le projet prévoit, dans sa version initiale, **167 postes dédiés**, dont la moitié par redéploiement.

Sur ces 167 postes, 63 sont rattachés à la direction de la Fabrication. Les 104 postes rattachés à la direction de l'information ne sont pas nécessairement des postes de journalistes. Ainsi sur

les 104 postes de la direction de l'information, 31 sont des techniciens ou administratifs (monteurs, infographistes, assistants, etc.).

Au total, les journalistes représentent 73 postes (43,7%), les PTA 94 (56,3%).

Concernant les permanences des services des rédactions nationales à la chaîne info, Germain Dagognet évoque des détachements d'une semaine.

**Au total, combien de détachements chaque semaine, quels objectifs en termes de production et quelle charge de travail correspondant ?**

En termes de tournages propres, la chaîne info ne peut compter que sur un droit de tirage de 2 JRI par jour. Le reste des images proviendra des rédactions nationales, régionales et ultramarines, sans que ces apports et leur coordination ne soient spécifiés.

## **Recrutements et redéploiements : la double bosse du chameau**

Selon les représentants de la fonction RH, les redéploiements sur la chaîne info vont entraîner un phénomène de « double bosse du chameau » : parallèlement aux recrutements, les redéploiements donneront lieu dans un premier temps à du remplacement par des CDD sur les postes d'origine des salariés redéployés. D'où un surcroît d'ETP.

Dans un second temps, la direction étudiera l'opportunité d'un remplacement durable ou de la suppression du poste d'origine. Sur les remplacements, la direction entend faire de la cascade. « Si en bout de course on peut ne pas remplacer, ce peut être un élément de contribution », affirme Cécile Lefèvre.

Selon la direction, l'objectif de 167 ETP devra être atteint à la fin 2018.

## **Une procédure de recrutements très resserrée, dès le lendemain du CCE**

La direction affirme qu'elle privilégiera autant que possible les candidatures en interne – jusqu'à 100% le cas échéant – car « l'objectif n'est pas de créer de la frustration », selon Cécile Lefèvre, la DRH du siège.

Les salariés en interne bénéficieront d'un « droit au retour » d'une durée équivalente à une période d'essai, soit 3 mois qui courront à partir du mois de juin.

Les postes seront publiés pendant 3 semaines en interne, dès l'avis du CCE.

En revanche à l'externe, la publication sera limitée à une semaine. La DRH estime qu'elle aura suffisamment de candidatures et qu'il faut limiter l'appel d'air externe.

A la date de la commission, la direction dit avoir reçu plus de 300 candidatures, majoritairement externes (60%), sans que le chiffre précis nous ait été fourni. De même la direction dit avoir essentiellement reçu des manifestations d'intérêt de la part des journalistes, sans pour autant fournir de chiffre.

Les gens manifestent leur intérêt spontanément par tous moyens (Linkedin, etc.) mais ne précisent pas par quel poste ils seraient intéressés.



La direction annonce une procédure de recrutements lui permettant d'aboutir à un ratio de 3 candidats par poste :

- **présélection des candidats par un jury**, composé de managers opérationnels et de représentants de la fonction RH.

La direction dit travailler sur des grilles de présélection spécifiques à chaque emploi. Ces grilles n'ont pas été discutées avec les organisations syndicales.

- **établissement d'une short-list**.

La direction pense obtenir une short-list d'une centaine de candidats au poste de rédacteur chaîne info, pour 32 postes.

- **tests pour les candidats aux postes journalistiques** figurant sur la short-list.

Tests sous forme de QCM (langue française, orthographe, connaissance de l'actualité et connaissance du monde numérique). La direction réfléchit à faire passer un test de montage.

Il n'y aura pas de tests de présélection pour la technique.

- **entretien de sélection avec un jury** composé d'un manager opérationnel et de deux représentants de la fonction RH.

La direction affirme que la provenance du salarié et l'éventuel impact sur son service d'origine ne seront pas pris en compte comme critère de choix.

- **choix du candidat en COCA**.

La direction pense pouvoir organiser un 1<sup>er</sup> COCA le 20 mai, un second début juin et un troisième à la fin du mois de juin.

## **Plan de formation : un « work in progress » en fonction des candidatures**

Il n'y a pas de plan de formation construit à ce stade. Il devra être élaboré, dans l'urgence, en fonction des profils des postulants, selon la direction qui affirme avoir pris contact avec plusieurs organismes de formation (l'INA, le CFPJ, l'ESJ-Lille) et table sur les formations de l'UFTV.

## **Numéros à blanc : un mois d'août studieux**

Au 1<sup>er</sup> août les équipes doivent être constituées. Les candidats retenus seront obligés de prendre leurs vacances en juillet.

Les numéros à blanc se feront par tranche : une semaine pour la tranche du matin, une semaine pour celle de la journée, une autre pour celle du soir.

## TNT : 3 scénarii autour d'un canal

A l'heure où se réunissait la commission, 3 hypothèses étaient à l'étude pour doter la future chaîne info d'un canal de diffusion sur la TNT.

### 1/ L'hypothèse du Canal 23 : le mieux mais le plus cher

Cette hypothèse a fait long feu suite à l'arrêt du Conseil d'Etat annulant la décision du CSA qui interdisait la revente par Pascal Houzelot de la chaîne Numéro 23 à Alain Weill.

Elle comportait beaucoup d'inconvénients :

- un coût de diffusion de 3 à 6 M€, selon qu'on est en SD ou en HD.
- des démarches complexes donc des délais.
- si préemption de l'Etat, le risque d'une étude d'impact.

Et un avantage non-négligeable : le meilleur résultat qualitatif.

### 2/ L'utilisation des trous du multiplexe GR1 : une hypothèse complexe

Actuellement le GR1 est le seul multiplexe capable de faire des décrochages locaux. C'est également le plus cher.

Il transporte France 2, France 3, France 4 et France Ô, ainsi que les chaînes locales privées. Ces dernières payant leur éco au prorata de leur présence sur le multiplexe. Or, il n'y a pas de chaînes locales privées partout sur le territoire, ce qui fait qu'il reste des espaces disponibles selon les régions.

L'idée serait donc de diffuser la chaîne info dans ces « trous », complétés par des fréquences supplémentaires aux endroits où il y a déjà une chaîne locale. En termes de coûts, cela reviendrait moins cher qu'un canal complet, même s'il faudrait installer des équipements réseau dans plusieurs grandes villes (50 à 100 000 € par grande ville, selon la direction technique). A Paris, le départ de BFM Business laisse de la place sur le multiplexe Multiset, ce qui coûterait quelques centaines de milliers d'euros. En tout, la direction chiffre le coût à 1,5 M€ en SD.

### 3/ On se serre dans le GR1 en réduisant la bande passante attribuée à chacun : une chaîne condamnée à la basse définition et à une qualité aléatoire

C'est la solution privilégiée. Elle prévoit de faire varier les débits en fonction des contenus.

Seule contrainte : les décrochages. Les chaînes locales privées et France 3 bénéficient d'un débit fixe « sanctuarisé » (250 millièmes pour France 3, 195 millièmes pour les chaînes locales privées). L'idée serait de réduire à 160 millièmes le débit des chaînes locales privées. Les autres chaînes du groupe seront « multiplexées statistiquement », c'est à dire que la bande passante qui leur est attribuée variera en fonction du contenu qu'elles diffusent. Dans ces conditions, la chaîne info sera intégrée en SD dans ce « mux » avec un débit moyen de 95 millièmes.

Inconvénients : cela condamne la chaîne info à être diffusée en SD.

On peut être obligés de dégrader le signal d'une chaîne du bouquet en cas de diffusion d'événements sportifs ou culturels en HD au même moment sur plusieurs chaînes.

Avantage : le coût est quasi-nul.

Quant à la question du numéro de canal, elle dépend a priori du CSA, mais suscite l'inquiétude des salariés de Malakoff, si cela devait entraîner une modification du numéro du canal de France Ô.

## Les investissements techniques du projet

Les investissements techniques nécessaires au démarrage sont évalués à 3,6 M€ dont 1,2 M€ pour l'achat du logiciel Dalet Galaxy qui devrait équiper les postes de travail des « rédacteurs chaîne info ».

Un « dialogue compétitif » a été lancé début janvier, portant sur :

- la régie de production et de continuité,
- le plateau
- les points de direct internes (également appelés « douchettes »).

La question des salles de montages, des décors, éclairages, des caméras devait être finalisée fin mars, le tout piloté par un intégrateur chargé de la mise en route, des « debugages », des formations.

Un appel d'offres a été lancé pour des serveurs dédiés à la partie linéaire. Pour la partie non-linéaire, les outils existent déjà et vont être étendus.

Liste des liaisons à mettre en place :

- France Info (4 liens pour l'aller-retour)
- France 24 (4 liens pour l'aller-retour, un aller retour avec le studio, un aller-retour pour leur « douchette »)
- Service des sports de France Télévisions
- Francetv Info.

Le lien avec France 3 (MonaLisa et I.média) et Malakoff (MAM) est déjà opérationnel, via IV3 (iTransfer).

Les travaux de bâtiments sont annoncés pour la mi-avril, après la consultation des IRP.

## Un impact financier sous-évalué et bien en deçà de l'enjeu

La commission n'a pas pu rencontrer les responsables financiers de l'entreprise pour évoquer le chiffrage du projet. Elle n'a donc bénéficié que du document remis au Conseil d'administration.

Le coût envisagé de la chaîne info paraît dérisoire, au regard de l'importance du projet. Ce développement, le premier pour l'entreprise depuis une quinzaine d'années, se fait à moyens constants, par redéploiements humains et budgétaires. Financièrement parlant, il ne s'agit donc pas d'un développement. Ce nouvel effort vient s'ajouter à ceux, très importants, qu'a déjà subis un collectif social aujourd'hui largement fragilisé.

La direction affiche un coût net d'exploitation annuel de 13,2 M€, du fait des mutualisations de contenus et des redéploiements d'effectifs, alors que les charges d'exploitation approcheraient les 20 M€ par an. On est très loin des budgets affichés par les chaînes d'information en continu.

Par ailleurs, alors que les réseaux ne sont pas impliqués dans le projet, la direction valorise l'apport des régions de France 3 en contenu à 4 M€ en année pleine, celui des Outre-Mer Premières, à 1 M€.

France Télévisions prendrait à sa charge le coût des apports de l'INA et de France Médias Monde (1,2 M€). Seule Radio France prendrait à sa charge son propre apport.

## En conclusion...

La commission déplore que ce projet soit construit sans financements spécifiques et ne repose que sur de nouvelles économies. Elle préconise :

1. De recentrer le projet sur sa vocation initiale : qualitative, créative et mobile first, grâce au renforcement des modules et à l'implication au plus près de *Francetv Info* et FTVEN.
2. D'impliquer les réseaux dans le projet : intégration cadrée par une consultation des régions et des outre-mer
3. D'engager un grand plan de formation numérique pour l'ensemble des salariés de l'entreprise.
4. De renforcer les moyens de FTR et de Malakoff.
5. De cadrer la dimension expérimentale du projet : suivi régulier, au plus près, tout au long du processus de mise en place et après, en partant de la réalité des pratiques en vigueur dans l'entreprise.
6. De clarifier les processus de décision et la coordination éditoriale entre les services et entre les entreprises de l'audiovisuel public participant au projet.

Pour la commission,  
Jean-Hervé GUILCHER  
4 avril 2016



**SECAFI**  
Groupe ALPHA

CONSEIL  
EXPERTISE  
FORMATION

# « *Projet de lancement de la chaîne d'information de France Télévisions* »

**SECAFI**

**Diagnostic Stratégie Emploi**

Société d'expertise comptable inscrite  
au Tableau de l'Ordre de Paris/Ile de France

**Direction Régionale Ile de France**

20 rue Martin Bernard  
75647 Paris Cedex 13  
Tél 01 53 62 70 00

SAS au capital de 2 245 092,50 €  
312 938 483 RCS Paris  
Numéro d'identification intracommunautaire  
FR 88 312 938 483

*CCE du 7 avril 2016*

BORDEAUX ► LILLE ► LYON ► MARSEILLE ► METZ ► MONTPELLIER ► NANTES ► PARIS ►  
TOULOUSE



[www.secafi.com](http://www.secafi.com)

- 
- ▶ Ce document présente l'essentiel de notre compréhension du projet à date car nous savons que plusieurs points sont encore en définition ou en discussion.
  - ▶ Nous avons donc orienté notre questionnement autour de trois thèmes : la portée du projet, les choix et les modalités d'organisation de la chaîne d'information continue, les moyens et les conséquences sociales.
  - ▶ Nous sommes convenus avec nos mandants de construire notre propos en complément du document produit par la commission économique présidé par M.Guilcher.
  - ▶ Nous avons rencontré de nombreux interlocuteurs internes de la direction de FTV et les remercions de leur disponibilité : Mesdames Caillet, Lefevre, Messian, Meriguet, Saint-Cricq, MM. Avelize, Brusini, Chretien, Dubun, Dagognet, Dumond, Field, Krief, Lacroix, Landresse, Leenhardt, Lesaunier, Philbert, Rat, Scherrer.
  - ▶ Les contributeurs à cette mission furent MM. Bigata, Denoyelle et Nagel.

P. Gervais

J. Denoyelle

## SOMMAIRE

---

Résumé	P 5
1 - L'analyse des lignes critiques du projet	P 10
2 - L'offre d'information continue, un même flux pour plusieurs destinations	P 18
3 - Les aspects financiers	P 24
4 - Les ressources créées et mobilisées	P 27
5 – L'analyse à date des modalités d'accompagnement du changement	P 35
Annexe	p 44

# Résumé

---



### *Le projet : les ambitions*

- ▶ Le projet d'offre d'information continu (nom en discussion) est particulièrement complexe; il déplace les frontières de manière inédite :
  - ▶ Création d'une chaîne d'information continue **mutualisée**, premier rapprochement entre des structures publiques de l'information autour d'un projet commun.
    - ▶ Promesse d'un décryptage de l'information au travers de modules (formats) dont le nombre et la profondeur décideront de leur caractère réellement innovant (« *dans l'ADN de la chaîne, il y a les rendez-vous d'information à l'heure ou à la demi-heure, et tout le reste ce sont des éclairages différenciants* » - G.Dagognet).
    - ▶ Portail délinéarisé commun à FTV (FTVI) et à Radio France (France Info)?
  - ▶ Renforcement de l'offre délinéarisée FTV qui est le véritable atout de ce projet à partir de « modules ou formats», produits en interne ou en externe.
  - ▶ Création d'un nouveau métier et de compétences complémentaires qui bougent les périmètres professionnels, notamment de journaliste et de monteur, proches, pour le flux, des modèles des chaînes d'information continue.
  
- ▶ Le volume et la « valeur » des modules *dits de décryptage* vont en définir le sens :
  - ▶ Une offre numérique sans l'option TNT aurait *forcément* orienté les moyens vers des offres digitales spécifiques (écritures, images...) *répondant aux usages de ces utilisateurs*.
    - ▶ **Néanmoins, la question de la mise au point rapide de nouvelles écritures / modes narratifs digitaux est fondamentale pour l'arrimage du projet d'OIC aux évolutions rapides des internautes.**
    - ▶ **L'orientation des moyens dans cette direction nous semble insuffisante.**
  
- ▶ L'implication forte du service public audiovisuel dans l'offre d'information délinéarisée, sans création de structure supplémentaire, préfigure son rôle dans le monde numérique et justifie par anticipation la réforme à venir de la redevance sur les objets connectés.

- ▶ Une partie du mode de distinction repose sur **l'apport en propre des réseaux régionaux, ultra-marins, internationaux** avec une inconnue à ce stade sur leurs modalités concrètes d'intégration et l'ampleur de leur exposition:
  - ▶ Afin de mobiliser l'ensemble de l'entreprise autour de l'OIC, la direction doit pouvoir avancer rapidement car cela concerne plus de la moitié des effectifs de FTV.
  - ▶ Il nous semble que l'effort à réaliser sera plus important dans une phase en deux temps.

### *Le projet : les aspects financiers*

- ▶ Le projet à un coût direct de 13M€ moyen par an (2017-202..), non financé par une recette spécifique. Il induit des économies d'échelle sur l'ensemble du service public mais il fait porter une dépense en cash spécifiquement à FTV qui demandera son équivalent en économies ou en affectation de nouvelles recettes.
  - ▶ En outre, cette offre a un « coût d'entretien » et de remplacement qui reste à quantifier pour le prochain plan d'affaires car elle est exposée sur des supports dont les usages sont fortement évolutifs.
- ▶ La méthodologie de gestion du projet, dictée par l'urgence, a eu des conséquences à différents niveaux sur sa conception, son implantation, son dimensionnement, sa planification:
  - ▶ Elle demande des économies d'échelle et un effort de productivité dès 2016, non seulement au travers de redéploiements, mais également par des contributions directes et ou indirectes, en plus de la charge habituelle de travail.
  - ▶ Les investissements nécessaires (3,6M€) sont absorbables dans l'enveloppe globale des investissements de FTV (±80M€). Mais les autres projets en cours pourraient en être retardés.

---

## *Le projet: Insuffisances et irritants*

- ▶ Le niveau de production fraîche « différenciante » est de l'ordre de 10% de la production totale et de 28% du temps d'antenne:
  - ▶ Cet étalonnage est en temps moyen; d'autres moyens seraient nécessaires pour des formats plus longs.
  - ▶ Un niveau qui nous paraît en deçà des ambitions affichées
  - ▶ L'autorité de décision sur la nature des modules entre la CI et FTVI reste selon nous un point à définir.
- ▶ Suivant l'adage « qu'une bonne carte vaut mieux qu'un long discours », le fait que cette OIC ne soit pas géographiquement intégrée constitue une difficulté majeure :
  - ▶ Tous les classiques de la gestion de projet savent que la fluidité et l'efficacité d'un projet dépendent grandement des rapprochements physiques.
  - ▶ En l'état, cela accroît potentiellement les coûts de coordination d'un projet complexe, assez inédit dans le nombre des acteurs, qui ont chacun des enjeux spécifiques.
  - ▶ Nous considérons que la question des arbitrages suggère un mode de gouvernance particulier car la question de la coordination va nécessiter au quotidien une multitude d'arbitrages éditoriaux et techniques.
- ▶ Le projet comporte un sous-projet délicat à gérer dans l'urgence, puisqu'il introduit la création de nouveaux métiers, de redéploiements et de non-remplacements de postes préalablement au déploiement du projet:
  - Notre recommandation eut été de partir d'une organisation connue, de basculer dès la stabilisation du process les potentiels sureffectifs (montage) vers la production fraîche (modules innovants) et de définir les nouveaux métiers à partir du réel.
  - La méthode retenus part de la connaissance des acteurs du fonctionnement d'une CIC mais nous pensons que la complexité va forcer à des ajustements.

---

▶ *Le projet : Un nécessaire suivi des représentants des salariés*

- ▶ Ce projet de création du plus grand groupe Français d'informations tous supports mérite une implication de haut niveau des IRP et un mode de consultation et de suivi qui engage une démarche participative. Nos suggestions figurent sur le document:
  - ▶ L'état actuel du projet milite pour que la commission économique, élargie à des membres du CE et du CHSCT du siège, soit le logement d'une démarche d'échange et de suivi, tant sur l'avancée ou l'évolution du projet que de la remontée par les IRP des irritants organisationnels.

▶ Nous formulons quatre recommandations principales (en sus de celles sur la gestion RH du projet qui figurent p 41):

- ▶ Le renforcement des modes de gouvernance et des moyens autour de la question des réglages et des modes d'arbitrage, trop minimisées selon nous.
- ▶ La mise en place d'un atelier R et D partagé entre FTVI, CI, FTVEN autour des formats ou modules, de formats courts ou plus longs, d'éclairages à chaud ou à froid, des nouvelles écritures permises par les technologies numériques.
  - ▶ Soit d'étendre l'atelier des modules à une logique expérimentale.
- ▶ La construction d'un plan de formation ad hoc pour l'ensemble de l'entreprise afin d'accélérer l'appropriation des techniques numériques quelque soit son poste de travail.
- ▶ Un renfort de moyens humains autour de la CI (cf. notre proposition de démarrer « as usual ») afin qu'une équipe puisse se constituer et exercer ses compétences professionnelles sur l'ensemble de l'OIC, tant sur le volet linéarisé que délinéarisé.

# I – L'analyse des lignes critiques du projet

---

## Un projet dont l'amplitude s'évaluera au travers du traitement des enjeux (linéaire non-linéaire)

► Bien que l'intitulé comme le sous-titre (« *Projet de développement d'une chaîne d'information au sein de FTV avec les partenaires de l'audiovisuel public* ») fassent principalement référence au lancement « d'une chaîne info en continu », le projet d'OIC soumis aux instances **apparaît d'emblée comme ayant des objectifs plus larges et plus stratégiques.**

- Car le titre contraste avec les contenus des présentations et débats tant au CE du siège, au CCE, qu'au travers des échanges thématiques avec la commission économique. Ceux-ci font explicitement état **d'un projet qui couvre une offre en continu, globale, broadcast linéaire (Chaîne info), plus un renforcement significatif de l'offre délinéarisée** (via FTVI, sur réseaux sociaux, la TV connectée, les supports ...) au travers de modules « différenciants » :
  - Il est donc bien question de combler l'absence d'offre publique d'information continue sur la TNT.
  - Mais avec une dimension et une responsabilité bien plus grandes grâce à une exposition renforcée sur les supports numériques portatifs.
  - En partenariat avec d'autres services publics, l'on assiste donc bien à la naissance *potentielle du premier groupe Français d'informations sur l'ensemble des supports électroniques gratuitement accessibles et le premier pas de mise en synergies d'entreprises publiques de l'information.*
- L'on pressent aisément que le sujet tourne autour de ce qui est derrière du terme « différenciant ». Les ambitions de « décryptage » du service public sur l'offre globale font référence à des volumes, « plus d'offres vidéos ». Elle ne sont pas suffisamment – pour l'heure - précisément décrites et explicitées quant à leur contenu (hormis deux à trois présentées en commission économique) alors même que FTVI pratique depuis plusieurs années.
- Cela étant, ce qui est fondamentalement en jeu est bien **la question de l'offre-référence de Service Public d'Information dans l'espace digital**, mais ce n'est pas dit *comme cela et on peut ainsi comprendre que ce projet fabriquerait une seule production pour plusieurs supports sans en distinguer les enjeux propres*. Les acteurs interrogés ne s'inscrivent pas dans cette analyse, chacun présentant les enjeux qui sont les siens.

## Des ambitions multiples qui s'accordent mal au mode « urgence »

- ▶ Derrière l'offre continue tous supports plusieurs de nos interlocuteurs ont rappelé que cette dernière engageait plusieurs objectifs, tels que :
  - ▶ Être présent avec une offre de service public sur le créneau de l'info en continu face à BFMTV, I-Télé, LCI.
  - ▶ Sortir une offre définie dans ses grandes lignes par le rapport Schwartz, notamment sur la cohérence du bouquet FTV.
  - ▶ Répondre aux nouveaux usages, à l'évitement des jeunes générations vis-à-vis des offres traditionnelles « broadcast first ».
  - ▶ Déployer et exploiter plus largement la profondeur des compétences des personnels du service public et la richesse de leur production.
  - ▶ Travailler dans une gouvernance nouvelle avec d'autres acteurs de service public (France 24, France Info, Arte, INA).
  - ▶ Inscrire le service public en tant que référence, label de l'information et de l'image vérifiée, pour les supports délinéarisés.
- ▶ La date du premier septembre polarise le projet autour de l'offre d'information continue en broadcast. Ce projet, dans de tels délais, va démarrer selon des modalités « d'urgence » et de choix contraints.
- ▶ Si ses promoteurs avancent bien sur un mode « *work in progress* » (chantier en cours), la crainte d'un retard a déclenché une procédure particulière:
  - ▶ La déclinaison du projet sous son mode opératoire va être renforcée par l'apport d'un *Project manager office (PMO)*
- ▶ Ces ambitions qui supposent une adhésion partagée, induisent une importante évolution des organisations, des fonctionnements, des métiers et des compétences rattachées. Autant de chantiers difficiles à traiter dans l'urgence:
  - ▶ Les antennes et services qui vont libérer du personnel redéployé ou en vacation vont de fait connaître des adaptations, pour certaines récurrentes.



## L'urgence et la nature du projet sont génératrices de tensions

Le document soumis aux instances détaille l'organisation quotidienne de la CIC (chaîne d'information continue) par le planning. La mesure précise de la charge de travail n'est pas indiquée. Elle est implicite.

Deux éléments s'en dégagent :

- ▶ Pour la partie flux, le choix de l'organisation du travail sur l'offre linéaire, proche d'un modèle classique de CIC, a introduit *ipso facto* une porosité entre les métiers et la définition de compétences complémentaires
    - Des métiers ont été créés (5) dont celui de rédacteur d'information continue.
  - ▶ La conduite de l'antenne marquée par une coordination mutualisée au quotidien avec différentes rédactions appartenant à différentes entreprises, installées dans différents lieux a généré un flux de contraintes qui a modelé le projet.
    - La gouvernance et la coordination restent selon nous des informations manquantes.
  - ▶ Directement (vacations) ou indirectement (logique de tuilage) : rapport entre les éditions, priorisation des exclusivités, ... les chaînes de FTV seront éditorialement concernées par cette construction.
  - ▶ Les interactions et leur traitement entre les différents canaux de diffusion (incidents, remontée des publics sur tous les supports, réponses aux demandes et interpellations) font l'objet là aussi d'une complexité spécifique.
- 
- ▶ Ce questionnement va se renforcer dans un deuxième temps avec l'intégration des réseaux régionaux et ultra-marins, suggère :
    - ▶ La nécessité d'une gouvernance managériale de haut niveau entre les parties prenantes, internes et externes, **qui auront à participer dans la durée à la gestion d'un projet commun.**
    - ▶ Que la question de la coordination de l'ensemble des projets avec la réalisation en cours d'Info 2015.
- 
- ▶ La gestion opérationnelle de toutes ces complexités au quotidien induit un surcroît de charge de travail dans certains services de FTV : FTR, FTVI, FTVEN, les rédactions... ceci sur fond de mise en place d'une OT nouvelle. Les postes de coordination vont être surexposés, *les tensions qui en résulteront nécessitent des modus operandi pour les minimiser.*



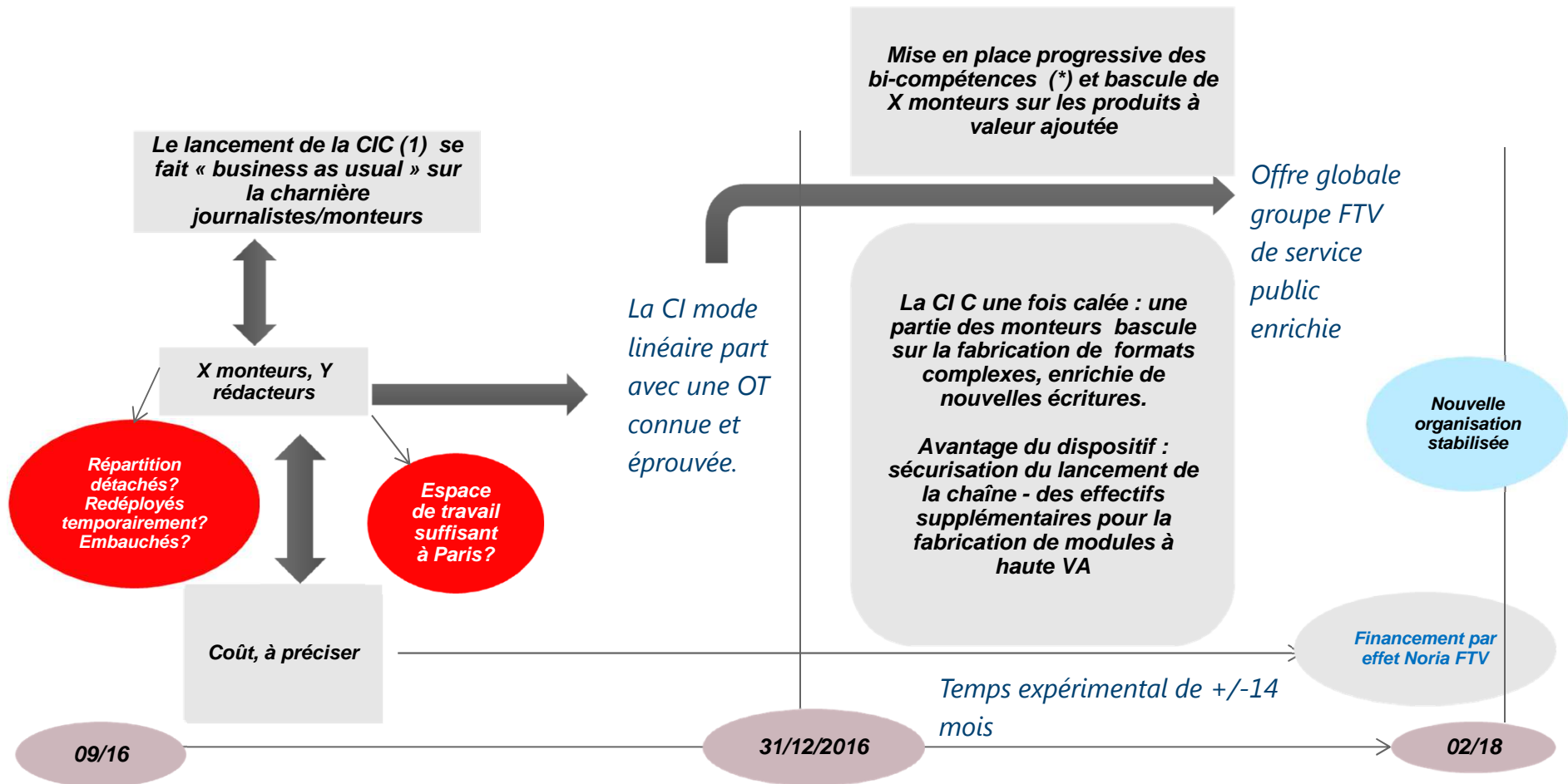
## Une offre d'une ampleur inédite dans le secteur des médias dont la fluidité est à construire.

- ▶ Nous considérons, malgré les réponses apportées par la direction, que cette construction est délicate car elle *multiplie les points de référence hiérarchiques*:
  - ▶ Les autres CIC évitent de multiplier le nombre d'intervenants à coordonner.
  - ▶ Le processus de décision reste implicite dans le document présenté.
    - l'habitude de la gestion d'antenne et l'adaptation inter-individuelle prend le pas sur les procédures.
- ▶ La gestion quotidienne de l'OIC (offre d'information continue) met en évidence la question des modes de gouvernance avec l'ensemble des parties prenantes, les services et structures internes et externes car :
  - ▶ Le fonctionnement quotidien entre les différents acteurs se fait par l'apport de moyens et de disponibilités (vacations) sans qu'une valorisation ne scelle la transaction.
  - ▶ Ce mode d'organisation suppose une fluidité qui repose sur deux choses :
    - un message fort et partagé *sans enjeux de pouvoir ni interférence des patriotismes d'entreprise*,
    - un ensemble qui dispose de modes de coordination reposant *sur la confiance*.
- ▶ Mais la construction de ces conditions de réussite n'est pas visible; elle devra être précisée ainsi que les procédures d'arbitrage qui selon nous ne peuvent totalement reposer sur le rédacteur en chef de la CI
  - ▶ La charge de travail de l'encadrement éditorial (DG, DGA, rédac chef, chef d'édition) au titre de ces nécessités ne nous paraît pas avoir été anticipée avec précision.
- ▶ Parmi les priorités qui nécessitent une action particulière, figurent celles qui vont conduire à la manière de surmonter deux chocs culturels :
  - Les ambitions de chacun des acteurs.
  - La gestion des priorités entre dé-linéarisé et non linéaire, les enjeux des écritures spécifiques.

## Métiers : se donner le temps nécessaire au changement

- ▶ Le projet induit d'autre part d'importantes évolutions « métiers » conséquence de la redéfinition des périmètres et des rapports professionnels à un moment critique:
  - ▶ Même s'il peut s'entendre que le projet est un terrain d'expérimentation propice, le traitement de la question des métiers s'adapte difficilement avec « l'urgence ».
  - ▶ A l'inverse la sécurisation du lancement supposerait d'utiliser les organisations métiers existantes, éventuellement légèrement retouchées.
  - ▶ En tout état de cause, des concepts introduits à l'occasion du projet comme « le rédacteur d'info continue », susceptible de faire du « montage simple », ne pourrait s'envisager sans parallélisme des formes (monteurs d'info susceptible de faire « de l'éditorial simple », par exemple.
  
- ▶ A rebours du choix proposé, nous suggérons de procéder en deux temps (voir graphique ci-après):
  - ▶ **une première période allant jusqu'en décembre 2016** basé sur le fonctionnement habituel notamment sur les fonctions monteurs, coordination, éditorial,
  - ▶ **une deuxième période dite expérimentale, de 14 mois**, ou des fonctions comme le montage basculent sur la fabrication des produits à valeur ajoutée (modules, images acquises spécifiquement par la chaîne, produits complexes pour le délinéaire...) jusqu'au bon étiage,
  - ▶ l'ensemble étant évalué lors de commissions économiques bi-mensuelles (dans un premier temps)paritaires.
  
- ▶ Cette méthodologie sur un temps limité présente plusieurs avantages:
  - ▶ de sécuriser le lancement de l'offre,
  - ▶ de travailler la redéfinition de métiers ou la création d'autres à partir d'un travail réel,
  - ▶ de surproduire des modules dans un esprit R et D associant les compétences et les besoins de FTVI et des autres parties prenantes à ce sujet,
  - ▶ de disposer d'un sas afin de tester les formules industrialisables et les nouvelles écritures.

# Proposition de dispositif alternatif : sécuriser, tester, au service d'ambitions centrées sur les usages



15

(1) CIC : chaîne d'information continue

## Pour une proposition d'agencement de l'information-consultation, susceptible de répondre aux enjeux d'un tel projet

---

- ▶ Le projet soumis à information-consultation est un moment de grande communication interne.
- ▶ En effet, la réussite d'un tel projet nécessite l'adhésion de l'ensemble de l'entreprise car sa nature même le positionne au carrefour de l'organisation existante.
  - ▶ C'est en outre le seul grand projet de l'entreprise des 10 dernières années.
- ▶ Il est à peu près certain, eu égard aux délais, que le contenu voire les formes du projet vont évoluer dans les 6 prochains mois. Ainsi, dans cette perspective et afin que l'avis trouve son sens, nous proposons une implication spécifique des IRP, d'envisager un dispositif en trois temps, sur une période de 6 mois à un an.
  - ▶ C'est aussi le moyen de poursuivre l'IC volet 1 sur des sujets d'importance encore en discussion avec Radio France par exemple sur la cohérence éditoriale ou la maîtrise des flux dé-linéarisés de France Info.
- ▶ Aussi nous formulons la proposition suivante :
  - ▶ Volet 1: l'IC autour du projet de lancement de la Chaîne continue d'information (demande d'avis prévue le 7 avril 2016) ,
  - ▶ Volet 2: Avril-décembre 2016 = Poursuite des échanges autour de la commission économique élargie :
    - ▶ Point réguliers sur l'avancement du projet, 2 réunions par mois jusqu'en septembre, une réunion par mois ensuite,
    - ▶ Remontée des irritants organisationnels,
    - ▶ Exposé des évolutions.
  - ▶ Volet 3 = 2017: IC sur les modalités d'intégration des moyens des réseaux régionaux, ultra-marins et rédactionnels.
    - ▶ Notamment, après l'achèvement d'info 2015, de la participation des autres services rédactionnels et techniques : services de la rédaction, magazines d'info, etc.

## 2- L'offre d'information continue, un même flux pour plusieurs destinations

---

## La valeur ajoutée attendue des modules en particulier est sensée distinguer la chaîne Info mais les concurrents sont également en passe de faire évoluer leur offre hard news

- ▶ L'arrivée de FTV et TF1/LCI sur la TNT provoquent une volonté de renouveler les offres de la concurrence:
  - ▶ LCI projette de se démarquer du Hard News (fusion des rédactions LCI, MYTF1 News et Metronews pour un grand 9-11h, diffusions simultanées broadcast et digital).
  - ▶ I-Télé reformate son offre (nouvelles mises en image, signaux faibles...) afin de présenter plusieurs modes d'approfondissement.
  - ▶ BFM réduirait la partie Talk pour des décrochages thématiques.
  
- ▶ Les priorités dé-linéaires et « mobile first » sont partagées par tous les acteurs; les vidéos accompagnées de textes, les news stretching... et vont donc se généraliser.
  
- ▶ Si FTV veut générer une perception différenciée et/ou une d'audience significative, l'offre se devra d'être singulièrement innovante car la concurrence va tendre vers des propositions plus élaborées:
  - ▶ Les modules sont censés porter cette différence selon les quelques principes suivants :
    - ▶ Les sujets « hard news » génèrent des modules « décryptants » (production interne instantanée).
    - ▶ Ouverture au monde : région, outre-mer, international (F24).
      - Les modules produits par FTR, Malakoff, F24, Géopolis ne sont pas l'actu des régions, de l'outre mer, de l'international» mais le décryptage de cette actualité.
    - ▶ Archives, patrimoine (INA).
    - ▶ Nouvelles écritures : autres modules produits en interne et à terme dans les rédactions, les magazines, les réseaux :
      - Peu de précisions à ce sujet en volume ou en idées (mais des exemples à imiter).
      - Ce sont pourtant ces modules ou formats qui sont les plus porteurs de différenciation.
      - Et ce sont ceux qui génèrent le plus de travaux de fabrication et de réflexion.
  - ▶ Ces modules forment l'essentiel de l'offre vidéo délinéarisée supplémentaire mais FTVI va disposer d'un effectif supplémentaire de 8 ETP.

## La problématique des modules dans l'espace linéaire

- ▶ Le volume de production journalière de formats (modules) va être le premier paramètre permettant d'évaluer le niveau de différenciation et l'empreinte service public de la chaîne (l'anti « low cost »):
  - ▶ La place accordée à la production fraîche est calculée en déduction du hard news et des apports extérieurs (cf. commission économique) alors qu'une autre approche aurait consisté à *déterminer par avance le volume nécessaire à la différenciation*.
  - ▶ *30' à 40' de production décryptante de l'actualité du jour (par l'équipe dédiée) nous interpelle sur l'ambition (voir tableau p 18).*
  - ▶ *Le tarage (environ 9' efficace par jour et par équipe) correspond à un certain type de module. Des modules ou des séries de modules plus longs (prise de recul, documentation etc...) modifieraient la hauteur du tarage, qui compte principalement du temps direct.*
- ▶ De plus, chacun de ces modules présente des particularités génératrices de traitement spécifique:
  - ▶ Un champ qui va de l'international jusqu'à l'ultra local et l'ultra-marin ce qui peut générer un gros besoin de production.
  - ▶ Nous faisons l'hypothèse d'adaptations des modules à leur destination finale (délinéaire ou broadcast) d'où :
    - ▶ Un important travail d'habillage graphique très dépendant de sa complexité.
    - ▶ Des travaux de titrage et de sous-titrage.
    - ▶ Une conception mobile first en réflexion permanente.
- ▶ Si l'ambition de chaque module (profondeur de traitement du sujet) est bien de faire du décryptage, alors les des temps de conception, préparation documentation et de fabrication nous semblent sous-évalués.

## D'après la grille prévisionnelle, le temps d'antenne des « formats différenciants » représenterait 28%


### Evaluation du volume de produits différenciants (source Com. éco 7/03)

News/factuel	Durée	Intermédiaire	Durée	Différenciant	Durée
JT	276	ITW politique	25	INA	8
Rappel de titres	83	Talk Informés	50	France Info	3
Auto promo	72	Télématin	8	France 24/monde	12
Talk sport	26	Douchettes	20	Malakoff/OM	8
Nuit F24	360	Anchorman	20	Géopolis	2
				Culture box	2
				Nouvelles écritures F4	3
				FTVI	5
				FTR	15
				Modules	40
Total prod en minutes:	817		123		98
<b>Prod en Heures (environ):</b>	<b>13h40</b>		<b>2H</b>		<b>1H40</b>
Pourcentage de la prod:	79%		12%		10%
Nombre de Redif:	0		3		3
Heures de diffusions:	13H00		6h00		5H
<b>Pourcentage de la diffusion</b>	<b>54%</b>		<b>25%</b>		<b>21%</b>
<b>Pourcentage hors F24 (18H)</b>	<b>39%</b>		<b>33%</b>		<b>28%</b>

- ▶ Le niveau de production de « formats différenciants », représente environ 10% de la production totale.
- ▶ Le niveau de diffusion des mêmes formats est de l'ordre de 20% du temps d'antenne.
- ▶ Si l'on minore le temps de programmation de nuit (F24) le % de temps d'antenne différenciant est de 28%.
- ▶ Si l'on estime qu'un téléspectateur passe une vingtaine de minutes devant une TV d'info continue ses « chances » de recevoir des programmes différenciant est de l'ordre de 6 à 7 minutes.



## La problématique des modules dans l'espace délinéarisé

- ▶ La ligne de conduite du service public dans l'espace non-linéaire est particulièrement délicate pour la fabrication de modules:
  - ▶ Ils devront arbitrer entre *consommation éphémère, durée acceptable (téléchargement et visionnage), spécificités de langage (Facebook, Twitter) et développement patrimonial*, ce qui n'est pas sans interpeller la question de la nature de la production « fraîche » et les choix d'engagement de moyens humains.
  
- ▶ La question clé est donc celle de la cohérence éditoriale et concrètement comment l'OIC va lever *le double paradoxe suivant en tenant compte d'usages multiples selon les supports*:
  - ▶ *Celui d'une fabrication d'information continue qui se voudrait en même temps immédiat et apprenant (le sujet et l'explication du sujet?).*
  - ▶ *Celui d'une fabrication qui serait compatible entre linéaire et non linéaire?*
  - ▶ *Celui d'une fabrication marque service public au plus près de l'évolution des usages.*
  
- ▶ Les modules incarneraient la volonté de créer un autre regard porteur de sens : mais la planification de leur production est intimement liée à leur rôle dans la grille. Le projet fait le pari d'une compatibilité qui reste à démontrer.
  - ▶ La question de leur profondeur, de leur nombre, de leur durée, de leur adaptabilité ne sont pas clairement évoquées.
  - ▶ L'équipe projet invoque sa volonté et son intention mais ne le traduit pas en données.
  - ▶ L'offre dans le délinéarisé devrait être construite, écrite, fabriquée spécifiquement en *mode projet permanent associant des compétences complémentaires*.
  
- ▶ Nous suggérons qu'un volume de production spécifique soit comptabilisé dans les ressources nécessaires du projet (inversement le module serait « numérique first » et peut-être adaptable à la CIO) 

## Une offre délinéarisée qui se renforcerait mais à quelles conditions?

- ▶ Le renforcement de l'offre délinéarisée, via les modules et les JT, est de notre point de vue le pilier du projet. Si la place de FTVI est centrale (désignée comme l'épine dorsale du projet) il reste plusieurs points en suspens tel que :
  - ▶ Est-ce que le nombre de collaborateurs en interface entre FTVI et chaîne info est suffisant pour réaliser la production et la coordination nécessaire ?
  - ▶ Quels besoins de renforts de métiers comme ceux de data scientists, spécialiste UX, etc,...qui vont au-delà de l'acquisition de compétences complémentaires, en R/D autour des modules? FTVEN pour sa part explique que ces moyens existent déjà.
  - ▶ Les modules fabriqués à Vaize, Malakoff et au siège (atelier des modules) vont constituer l'essentiel en raison de leur double rôle : donner à l'offre broadcast sa spécificité, être disponibles et basculés sur les autres supports afin de gonfler l'offre vidéo. Mais quel est l'objectif cible?
  - ▶ L'idée est de « muscler » l'offre vidéo pour FTVI :
    - ▶ Le développement des prochaines années devrait être portée par la présence de la vidéo.
    - ▶ Mais, d'après certains collaborateurs de FTVI, cette vidéo doit être adaptée, pensée, prévue pour le délinéarisé.
    - ▶ ... Et sous réserve que la production soit suffisante pour multiplier les interconnexions.
    - ▶ La clé différenciante de ce projet est de trouver les modes nouveaux d'interpellation de la société civile et, pour ce faire, de s'en donner les moyens pour travailler en ce sens.
    - ▶ La production prévue est principalement corrélée à celle de la chaîne info : sera-t-elle compatible avec le délinéarisé ?
- ▶ Même si FTV a une avance en termes de disponibilité d'images, la concurrence au sens large (continu et délinéarisé) va investir dans des productions d'images et d'infos très ciblées pour le dé-linéaire. En tout état de cause, nous pensons que des ressources supplémentaires seront nécessaires pour maintenir l'avance de l'offre.
- ▶ L'absence d'espace de travail commun entre FTVI Info et la rédaction de la chaîne Info afin de faire naître une rédaction intégrée est le point noir dans la gestion de projet auquel s'ajoute l'absence de réserve de surface.

## 3- Les aspects financiers

---

**Le projet d'offre d'information continu représenterait un coût en cash estimé à 14M€ en 2017 puis 12 à 13M€ ensuite. Le financement, soit par un surcroît de recettes publicitaires soit par de nouvelles économies sur les chaînes, est loin d'être négligeable.**

---

- ▶ La provision inscrite au budget 2016, 6M€ sur quatre mois aboutirait prorata temporis à estimer un coût annuel de 18M€.
- ▶ En fait les calculs de la direction financière prévoient (base 2017) un montant inférieur, estimé en coût net à 13/14M€:
  - ▶ Ce dernier intègre un niveau de valorisation des contenus et moyens existant à 13,2 M€ (FTR, Malakoff, rédaction nationale, sport ...).
  - ▶ Le surcroît de charges de fonctionnement serait de 19 M€ en brut dont 12M€ pour les frais de personnel dédiés des équipes journalistes et techniciens (deux tiers – 0,77M€ par ETP/ un tiers – 0,66M€ par ETP).
    - ▶ Nets de l'apport des redéploiements, l'investissements humain représenterait donc un montant de 7,5M€.
    - ▶ Les autres coûts additionnels sont : de fonctionnement (1,2M€), d'exploitation (2,1M€), d'exploitation technique (1,4M€), des développements numériques (0,2M€), de prise en charge de surcoûts partenaires (INA, F24...) pour 1,2M€ , des amortissements (1M€).
    - ▶ Le montant de sortie de trésorerie additionnelle sur la période 2017-2021 serait de 12/13M€ annuels; il serait financé par des ressources existantes de FTV.
      - Nous ignorons si le plan d'affaires associé au prochain COM prévoira un fléchage spécifique de financement mais sur la base du budget 2016 ce niveau d'engagement produirait un compte de résultat diffuseur déficitaire.

- 
- ▶ Sur une base stabilisée de 167 personnes, avec un apport interne de 50% (redéploiements), le coût marginal supplémentaire de fonctionnement représenterait donc 50% environ.
    - ▶ Ce plan de financement semble limiter le nombre de modules. Ce sujet est important parce qu'il est le cœur du projet (cf. les échanges en commission économique) et la réponse aux attentes du projet même du service public, de décryptage de l'information. En outre FTV aura à répondre des évolutions des chaînes hard news.
    - ▶ Parmi les hypothèses de valorisation, la part des réseaux n'est pas comptabilisé autrement que via FTR et Malakoff.
  
  - ▶ Sur la base de référence du budget 2016, le montant de ce projet équivaut à 70 % de la croissance nette des ressources de FTV (19M€). Dans cette perspective, ceci induit la réalisation de gains de productivité au-delà des redéploiements, à hauteur de 7M€ (différentiel avec la provision de 6 M€).
    - ▶ Une analyse qui pourrait être ajustée d'une aide supplémentaire de l'Etat ( $\pm 10\text{m€?}$ ).

## 4- Les ressources créées et mobilisées

---

## Comment a été évalué le besoin en ressources ?

- ▶ La perception de la procédure d'évaluation des besoins en personnels, qualifications nécessaires et moyens matériels à mobiliser pose question:
  - ▶ La méthodologie choisie a privilégié une forme de planification temporelle connue des CIC (*quels besoins à quel moment ?*) plutôt qu'une méthodologie de calcul précis de la charge de travail à fournir (*quels besoins pour quelle production ou service?*).
- ▶ Le document présenté aux instances ne mentionne pas les chiffres correspondant à un volume de produits, à leur minutage des temps nécessaires à leur fabrication :
  - ▶ *Combien de sujets et de de modules veut-on ? Combien de sujets par journaux ? Combien de temps de montage ? Combien de temps journalistes (« présentation » « enquêtes » « montages » « sorties extérieures ») ? De temps moyen de conception, de montage, d'habillage ? Etc...*
  - ▶ *En revanche les planifications sont décidées, claires et précises dans le dossier.*
  - ▶ *L'absence de pesée de la charge aboutit à considérer qu'une même personne soit « multi-tâches » (d'où le concept de journaliste d'info continue).*
- ▶ Le calcul de la charge aurait peut être permis de répartir la tâche entre les différents métiers existants, dans le cadre d'un fonctionnement expérimental à ajuster au fur et à mesure du temps.
- ▶ Cela aurait évité d'avoir à tenir, dans l'urgence, deux projets complexes en même temps : la Chaîne info et l'évolution des métiers.

## Le dimensionnement des équipes, dont hypothèses Secafi

- ▶ L'équipe dédiée prévue à l'OIC est composée de la façon suivante:
  - ▶ Une équipe éditoriale « chaîne info » (\*) dédiée, comportant 103,5 ETP et 104 postes:
    - ▶ Dont 77 postes journalistes et 27 postes PTA ,
    - ▶ Dont 10 postes journalistes dédiés à FTVI,
  - ▶ Une équipe technique de 59,5 ETP et 63 postes PTA:
    - ▶ Dont 16 postes sont affectés à la chaîne info depuis leur planning d'origine,
  - ▶ Soit au total une équipe dédiée de 167 postes, dont 77 postes journalistes et 90 postes PTA.
- ▶ Un ensemble de vacations prises dans d'autres services de FTV, chiffrées approximativement et prélevées sur la planification actuelle des ces services, est estimée par nos soins, au minimum à :
  - ▶ 56 vacations hebdomadaires de journalistes ( $\pm 11$ ETP):
    - ▶ 28 vacations sur les service de la rédaction du siège,
    - ▶ 28 sur la rédaction des sports (estimation à partir de la charge de travail décrite),
  - ▶ 26 vacations hebdo de PTA à la médiathèque ( $\pm 5$ ETP).
- ▶ Un ensemble significatif, mais non chiffré, de vacations ou services rendus par différents services, sans modification des effectifs ou des plannings, est composé de :
  - ▶ Journalistes : prises de vues (JRI), météo (bulletins) coordination des reportages,
  - ▶ PTA : IV3, Pc Info, Son et Vidéo mobile, magasin, vidéothèque sports,
  - ▶ Autres : Autopromotion, direction artistique, FTVEN, FTVI, droits et contrats sports, Culture Box, Géopolis, supports FTV.
- ▶ Une contribution des réseaux, appelée à se développer dans un deuxième temps:
  - ▶ Apport pour Malakoff de 11ETP (5,5 journalistes, 5,5 PTA) pour fabriquer une quotidienne (suppression d'un journal),
  - ▶ Apport de Vaise : reformatage de produits du réseau F3, évolution de  $\pm 2$  ETP.



## Les ressources qui nous paraissent sous dimensionnées

---

- ▶ Il y a bien une personne en face de chacune des tâches prévues dans la journée. Toutefois, nous notons:
  - ▶ Un manque de personnels au montage (hypothèses différentes selon 1m pour 2j ou 1m pour 3j).
  - ▶ Le manque d'un designer-chef de projets/expérience utilisateur (UX) permanent dans l'équipe dé-linéaire.
  - ▶ La fonction coordination OIC nous paraît mobiliser un équivalent en ETP qui n'est intégré (1,5 à 2 ).
  - ▶ La non prise en compte en tant que temps de travail de la « prise de recul » nécessaire à la conception concernant les modules de décryptage. Ce temps est difficile à évaluer sauf à introduire une période de sureffectif expérimentale par exemple sur 18 mois. 1 à 2 journalistes « senior(s) » par jour (soit 2 à 4 ETP) affectés à la préparation et à la conception nous paraît être envisageable.

## Dès 2016, la création de l'offre d'info continue repose sur une productivité qui s'ajoute à celle des années précédentes

- ▶ Les 167 postes créés devront faire l'objet de recrutements, à hauteur de 50% (objectif visé). Le solde net en ETP étant également de 50% soit 83,5 postes créés et 83,5 postes redéployés. L'impact en ETP redéployés sera de :
  - ▶ Une vingtaine en 2016,
  - ▶ Une quarantaine en 2017,
  - ▶ Une vingtaine en 2018.
  - ▶ Nous comprenons cependant que l'objectif de 9750 ETP de FTV serait assoupli des 50% restants (83,5 postes).
  - ▶ L'ensemble de ce cadrage ne serait clarifié que par le nouveau COM.
- ▶ Par ailleurs comme expliqué ci-dessus les services de FTV apporteront dès juin 2016 un certain nombre de vacations et services :
  - ▶ Équivalent à 11 ETP pour les rédactions siège et sport,
  - ▶ Equivalent à 5 ETP pour la médiathèque,
  - ▶ Equivalent à 11ETP pour Malakoff,
  - ▶ Equivalent à 2ETP (hors module supplémentaire) pour Vaise,
  - ▶ Equivalent à 2 ETP, via la reconfiguration de Télématin (service monteurs),
  - ▶ Plus les services non chiffrés.
- ▶ **La productivité minimale obtenue dès 2016 sera donc de l'ordre de 20 redéploiements + 31 ETP prélevés sur les services soit 51 ETP (0,5% des effectifs de FTV), à laquelle s'ajoute l'ensemble des prestations fournies par d'autres services et fonctions supports que nous ne pouvons mesurer.**

## L'apport des réseaux est limité à l'exploitation ± reformatée des moyens déjà dédiés à la mutualisation inter-régionale et inter-territoriale

- ▶ La puissance d'éditorialisation et de fabrication des réseaux est sollicitée *a minima* via le reformatage des éléments PAD fournis en régions et en outre-mer.
- ▶ Les services centralisateurs, de Malakoff pour l'Outre-mer et de Vaise pour les régions, fourniront une production légèrement reformatée pour répondre aux besoins du projet.
- ▶ Pour Malakoff (siège RFO):
  - ▶ Un « tout image » de 2' à 5'00 disponible à 08h45 et un best off le weekend; des modules fabriqués dans le cadre de la ressource en ETP dégagée (voir ci-dessous).
  - ▶ Ce sont de nouvelles productions, spécifiques. Les moyens sont fournis en contrepartie de la suppression du journal de midi de 10' pour France Ô.
  - ▶ Cela permet de dégager 5,5 ETP journalistes et 5,7 ETP techniciens:
    - ▶ Personnel sous statut de matinalier (début à 04h15). Point dur si absence de volontaires.
    - ▶ Nécessité éventuelle d'ajouter une vacation de maintenancier en matinalier ?
    - ▶ Possibilité d'utiliser des moyens techniques disponibles : une salle de montage réaffectée + disponibilité de plateaux et régies.
- ▶ Pour Vaise (France Toutes Régions – FTR):
  - ▶ Culture transversale, « start-up », apporteur de programmes compatibles avec le projet de plate forme.
  - ▶ « Nouveaux produits » prévus : la production actuelle, retravaillée et reformatée, à coût et « ETP constants »:
    - ▶ 5 modules (3'30'') seraient fabriqués, à vocation linéaire : le Tout Images des régions midi, soir, soir 3, zap des régions, retro zap (les deux derniers ne seraient pas modifiés par rapport à la production actuelle),
    - ▶ 2 modules à retravailler dont la revue de presse (livrable le matin statut matinalier),
    - ▶ Ces travaux supplémentaires de reformatage représentent un effort de productivité (estimé à 2ETP ?).
  - ▶ Une quinzaine de propositions a été faite par les personnels, utilisant certains moyens (plateau par exemple).

## En matière d'investissement, le principal impact concerne la capacité de FTV à tenir dans les délais les autres projets en cours

- ▶ L'enveloppe globale des investissements techniques nécessaires est de l'ordre de 3,6M€:
  - ▶ Elle sera prise sur le budget d'investissement global prévue pour 2016 de FTV (84,6M€).
    - ▶ FTV n'arrive généralement pas à dépenser les budgets prévus : 65,9M€ réalisés sur 87,2M€ (prévisionnel 2015).
    - ▶ L'impact est donc plutôt de l'ordre des priorités dans la gestion de l'ensemble des projets qu'un impact financier.
    - ▶ La direction indique qu'il n'y aura pas de retards supplémentaires sur les autres projets (notamment MPEG 4, HD) : recrutement de responsables et d'équipes pour ceux-ci la chaîne info étant traité prioritairement, et en interne.
  - ▶ L'ensemble des appels d'offres ont été lancés et sont en cours.
  
- ▶ Pour l'essentiel les investissements concernent:
  - ▶ L'achat d'une plate-forme supplémentaire, permettant une conduite antenne réactive propre à l'info continue, compatible avec les outils actuels (outils Dalet, suite I-fab, etc..).
  - ▶ L'équipement des postes de travail des journalistes.
  - ▶ Les salles de montage (2 à ce stade, Galaxy) ou d'infographie.
  - ▶ La construction des liaisons permanentes, dans les deux sens, avec les entreprises partenaires (France Info, F24..).
  
- ▶ Le choix entre HD et SD est encore à arbitrer :
  - ▶ Le choix est principalement lié aux modalités de diffusion TNT (poids du signal).
  - ▶ La qualité technique pourrait être un différenciant avec la concurrence et un marqueur de volonté éditoriale.
  - ▶ Toutefois l'aspect économique et le caractère « news » du programme relativisent l'aspect stratégique d'un choix initial de diffusion en HD.

# Diffusion : les différentes options possibles sur la TNT pèsent sur la perception et/ou la réussite initiale du projet

- ▶ Sur les réseaux câblés et les box (55% de l'audience potentielle) :
  - ▶ Pas de problèmes particuliers, coûts marginaux.
  - ▶ Négociation au cas par cas pour le positionnement, en fonction de l'appétence pour le projet (l'amplification de cette appétence étant liée à la communication sur la chaîne, au rapprochement de la date de début).
- ▶ Pour la descente de l'offre linéaire sur un canal de la TNT, en plus de l'offre existante, 3 cas de figure :
  - ▶ Le canal 23 (faible probabilité):
    - ▶ Problème de délai (décision finale CSA sur attribution du canal),
    - ▶ Coût de montée de 3M€ en SD à 6M€ en HD.
  - ▶ Le canal 27 (après LCI) : a priori disponible et option la plus probable à ce jour?
  - ▶ Construction d'un réseau zone par zone:
    - ▶ Là où il n'y a pas de chaînes locales privées ou de double diffusion France 3 (couvertures de zones) = espace hertzien libre non utilisé mais plutôt des zones à faible densité de population...et trouver ses fréquences ville par ville avec CSA (10/15 villes...mais attention au temps nécessaire pour l'initialisation des téléspectateurs.
- ▶ Pour la montée du signal, le Mux/GR1, dont FTV est l'opérateur propriétaire:
  - ▶ Diffusion statistique multiplexée (donc qui comporte un aléa de continuité de signal) et à condition que la chaîne info ne soit pas en HD.
- ▶ ...ou la recomposition du bouquet (soit en déplaçant les offres, soit en réduisant les autres offres):
  - ▶ Occupation du canal 14 : déplacement de F4 (avec ou sans effet domino sur France Ô).
  - ▶ Suppression d'un canal : avec étude des conséquences programmes/économiques/sociales/politiques.

## 5 – L'analyse à date des modalités d'accompagnement du changement

---

## Un processus de recrutement construit dans les grandes lignes (1) ...

---

- ▶ Le travail réalisé par la Direction afin d'accompagner le changement dans le cadre de ce projet n'est pas encore finalisé et ne peut pas être présenté à un niveau de détail aussi fin qu'on le constate généralement dans un contexte d'information-consultation.
- ▶ A ce stade de la construction, les macro-process relèvent davantage de grandes orientations qui permettront la sélection de 3 candidats par postes en moyenne.
- ▶ Les candidatures devraient être affichées 3 semaines en interne (selon les normes actuelles) et n'être disponibles qu'au cours de la première semaine en externe.
- ▶ Première étape :
  - ▶ Tous les candidats feraient l'objet d'une analyse par un jury sur la base d'une grille de présélection spécifique à chaque emploi type afin de ne sélectionner in fine que 3 candidats par poste à pourvoir.
- ▶ Seconde étape :
  - ▶ Les candidats short listés sur certains emplois relevant de la rédaction (rédacteur CI, Rédacteur numérique et des réseaux sociaux et secrétaires de rédaction) pourraient faire l'objet de tests dont les modalités pratiques restent à finaliser mais qui pourraient relever notamment de tests d'orthographe et de connaissance du monde numérique. Un test de montage pourrait être envisagé pour les catégories (rédacteurs) que la Direction souhaite évaluer afin de mesurer l'importance et le nombre des formations qui s'avèreraient nécessaires.
    - ▶ La Direction étudie l'idée de demander aux candidats une vidéo au format « 1 minute 30 » (présentation ou sujet court).
    - ▶ Nous notons qu'une formation au « montage simple » est estimée à 1 semaine (voire 2 semaines).
  - ▶ Les candidats pré-retenus sur des activités techniques n'auraient pas de tests de présélections.

## Un processus de recrutement construit dans les grandes lignes (2) ...

- ▶ Les sélections définitives seraient réalisées en commissions qui s'étaleraient entre le 20 mai et mi-juin.
- ▶ Actuellement, environ 2/3 des candidatures émanent de l'externe. Plus de 1500 candidatures sont attendues (internes et externes) et environ 500 seront en pré-retenus (short list) pour la 2ème étape (3 par postes à pourvoir).
- ▶ Il est à noter que les hypothèses retenues au départ par la Direction étaient basées sur un recrutement interne à hauteur de 50%, soit un recrutement externe de même niveau.
  - ▶ Cette hypothèse prise initialement n'empêche pas que davantage de candidats internes puissent être retenus dans le cadre du processus de recrutement.
  - ▶ Dans l'absolu, la DRH ne remet pas en cause l'hypothèse qu'une grande majorité (jusqu'en théorie la totalité) des postes puissent être pourvus en interne par mobilité.
  - ▶ Il n'y a pas de volonté à ce que des candidats soient retenus en priorité de l'extérieur. Les hypothèses construites au départ sont davantage à mettre au crédit des questions que la Direction pouvait se poser quant à l'accueil que les salariés de FTV feraient au projet qui leur était présenté.
- ▶ Modalité d'accompagnement à la mobilité et droit de retour :
  - ▶ La Direction souhaite favoriser la mobilité via le passeport mobilité.
  - ▶ Les candidats retenus en interne auraient un droit au retour dans leurs structures d'origine pendant les 3 premiers mois... Cette mesure s'accompagnerait de son corollaire : si le candidat ne convient pas au cours de cette même durée il revient à son management de pouvoir mettre fin à la participation du salarié à ce projet.



## Des reconversions envisageables... tout au moins en théorie.

### ► Point sur les reconversions :

- ▶ Celles-ci sont mises en avant par la DRH... afin de ne pas les exclure a priori. En effet, cela fait quelque temps déjà que FTV n'en fait plus... ou alors par exception. Ce n'est selon nous clairement pas la cible de l'affectation car ceci reste très coûteux. Et en décalage avec la temporalité du projet.
  - ▶ En effet, une évolution professionnelle qui permettrait à un PTA de devenir journaliste nécessiterait une formation longue (2 ans) avec en parallèle une embauche externe (CDD) en attendant l'arrivée opérationnelle du candidat interne.
- ▶ Il s'agit selon nous plus d'un discours de « faisabilité à la marge » que d'une option vraiment crédible. Il n'en demeure pas moins que la spécificité du caractère « posté » des activités peut aussi jouer à la marge lorsqu'il s'agit de trouver en interne des affectations en cas d'inaptitudes physiques.

### ► Formation :

- ▶ Le plan de formation n'est pas encore finalisé à la date de rédaction du rapport.
- ▶ Il ne semble pas prévu a priori de présenter le plan de formation de manière détaillé préalablement au rendu d'avis des IRP.
- ▶ Il nous apparaît cependant souhaitable que le plan de formation fasse l'objet :
  - ▶ Dans un premier temps avant le rendu d'avis des IRP, d'une présentation conforme aux grandes orientations prises dans le cadre de ce projet.
  - ▶ Dans un second temps, les IRP devraient être tenues informées des formations effectivement réalisées dans un contexte de retour d'expérience.
  - ▶ Le CHSCT pourra de même se saisir de ce sujet afin de vérifier l'adéquation entre les formations dispensées et les besoins exprimés.

## Des redéploiements de postes qui pourraient s'étaler sur 2 ans (1)

- ▶ Concernant les remplacements (ou non) des candidats internes qui seraient retenus suite à l'acceptation de leur candidature à la Chaîne Info :
  - ▶ Marges de réductions d'effectifs : la dernière cartographie faite en ce sens date de 2 ans et a montré ses limites de capacité; elle n'est plus pleinement opérationnelle.
  - ▶ Les décisions de remplacer ou non, au poste qu'il occupait, un salarié qui serait retenu se prendront au cas par cas dans le cadre d'une discussion entre la DRH et le Manager pour coller le plus possible à la réalité du besoin du remplacement.
  - ▶ In fine, d'ici à fin 2018, il est clairement établi que 50% des postes à pourvoir (soit 84 sur les 167 concernés) devront avoir fait l'objet d'un redéploiement vers la Chaîne Info.
    - ▶ ie : S'il n'y a que 84 internes retenus alors 100% des postes des salariés concernés devront faire l'objet d'un redéploiement direct ou indirect.
  - ▶ Cela n'empêchera pas en pratique que davantage des 84 postes à pourvoir puissent l'être en interne... auquel cas certains de ces postes ainsi libérés pourraient ne pas faire l'objet d'un redéploiement mais au contraire pourraient bénéficier d'un remplacement pérenne.
  - ▶ Il ne nous apparaît le plus crédible de procéder en 2 étapes : dans un premier temps, il pourrait y avoir des remplacements sans trop de discussions sur la quasi-totalité des postes libérés par les candidats internes via des CDD... Puis, il pourrait y avoir des discussions plus « challengeantes » de la part de la DRH, amenant au non-remplacement plus généralisé des CDD en fin de contrat.
    - ▶ La discussion pouvant alors se réaliser à un moment où la DRH sera en position de force pour négocier puisque le CDD partira , voire sera déjà parti... Dans cette hypothèse, les réductions d'effectifs pourraient s'opérer progressivement en l'espace de 2 années.

## Des redéploiements de postes qui pourraient s'étaler sur 2 ans (2)

- ▶ Diverses questions structurantes se poseront et devront être arbitrées en amont de la mise en œuvre. Les Elus devront en suivre les effets au sein d'une Commission suite à l'avis rendu par les instances :
  - ▶ Qui aura le pouvoir de décision pour conserver ou redéployer un emploi sur un poste donné libéré par un candidat interne ?
  - ▶ Faudra-t-il que le manager justifie de la nécessité d'un remplacement pour l'obtenir :
    - ▶ Hypothèse où le poste ne sera pas remplacé par défaut en même temps que le départ du salarié et qu'il faudrait une nouvelle création pour le remplacer ?
  - ▶ L'emploi sera-t-il maintenu et remplacé sauf si la DRH arrive à prouver qu'il est supprimable ?
    - ▶ Hypothèse où il ne serait pas supprimé par défaut en même temps que le départ du salarié avec par conséquent une sorte de « bon à tirer » ?
  - ▶ Puisque le caractère redéployable du poste d'un candidat n'est pas sensé être déterminant - ni même officiellement utilisable - pour favoriser le candidat qui l'occupe dans sa démarche pour intégrer la Chaine Info... Que se passe-t-il concrètement si le poste est maintenu et que la Direction souhaite tout de même qu'un poste soit in fine redéployé ?
  - ▶ Où la DRH ira-t-elle puiser les postes à redéployer si celui occupé par le candidat ne pourra pas l'être ?
  - ▶ La DRH se limitera-t-elle à trouver un candidat qui pourra remplacer celui qui partira pour la Chaine Info sous contrainte obligatoire que le poste en domino sera lui-même redéployable ? Jusqu'à quel niveau de domino en cascade la DRH acceptera-t-elle de travailler ?
  - ▶ Devant la complexité de la méthode – malgré une expérience reconnue en la matière – la Direction ne sera-t-elle pas amenée in fine à ne pas atteindre son objectif de 84 poste redéployés ?
  - ▶ A contrario, la Direction ne serait-elle pas tentée de tenir tout de même compte du caractère redéployable du poste d'un candidat à la Chaine Info et de le favoriser afin de sécuriser son niveau d'atteinte d'objectif de redéploiement ?

### ► Communication interne :

- ▶ La Direction des Ressources Humaines constate que les journalistes qui postulent ou échangent avec elle se font parfois de fausses idées sur ce qu'est un journaliste de chaîne info (journaliste souvent posté derrière un desk qui utilise de la matière réalisée par d'autres *versus* journaliste de reportage qui fait du terrain)...
- ▶ De même, les équipes techniques semblent avoir du mal à considérer le changement de posture qui sera nécessaire du fait du direct qui sera beaucoup plus présent que sur chaîne classique.
- ▶ Il nous semble indispensable que la Direction fasse une description la plus claire possible de ce que sous-tend le projet de création d'une chaîne d'information continue en matière d'évolution des pratiques professionnelles afin que les salariés postulent en toute connaissance de cause.
- ▶ A mi-mars, plus de 350 candidatures spontanées étaient comptabilisées (dont environ 40% en interne). Il en est attendu près de 1500 en cible. Il est donc indispensable que les candidats soient le mieux informés possible des caractéristiques de ces métiers exercés dans un contexte particulier, plutôt que d'avoir à le découvrir in situ.
- ▶ Une FAQ devrait se mettre en place pour répondre aux questions que peuvent se poser les salariés. Il serait plus que souhaitable que celle-ci se mette en place avant que les salariés ne postulent. Cette FAQ pourrait reprendre des questions posées en instances par des Elus, mais pourrait aussi reprendre des questions qui arrivent déjà à la DRH.

### ► Culture d'entreprise CI ?

- ▶ La Direction considère qu'une culture d'entreprise ne se crée pas et que ce sont les salariés qui la construiront... Loin de nous l'idée de préconiser le contraire.
- ▶ Il n'en faut pas moins accepter l'idée que l'émergence de cette culture s'accompagne et que des orientations peuvent être données par la Direction. Ce point rejoint ceux traités en amont concernant les spécificités différenciantes que la chaîne aura par rapport à ses concurrentes.

## Etre prêt à temps ?

---

- ▶ Des notions relevant d'une capacité à être prêt à 40%, voire 60%, se sont faites jour dans les communication de la Direction. Il s'agit bien sûr de périmètre initial par rapport à un périmètre cible.
- ▶ Concernant la DRH il y a des points qui nécessitent au niveau RH une préparation à 100% :
  - ▶ Ne pas se loucher sur les journalistes qui devront faire du montage (d'où les formations),
  - ▶ Ne pas se loucher sur les techniciens qui devront faire la mise en image et lumière.
  - ▶ Tourner un mois à blanc en conditions réelles, et s'adapter très vite.
- ▶ Les travaux doivent encore continuer pour décliner opérationnellement un accompagnement du changement qui a été pensé dans les grandes lignes / grandes orientations.
- ▶ Tout ne sera pas prêt de manière détaillée pour la date prévue pour le rendu d'avis, et ne pourra donc pas être présenté aux IRP.

## Nos recommandations pour accompagner ce changement...

### ▶ Nos recommandations :

- ▶ Pour s'assurer que les candidats aux postes qui nécessiteraient d'être postés (desk) et/ou de faire du « montage simple » ne se fassent une fausse idée, il nous apparaît nécessaire que la DRH réalise une communication qui ne permette pas aux candidats de se tromper sur les caractéristiques des postes en questions.
- ▶ Pour garantir une équité dans le processus de recrutement, la constitution du jury de sélection (sur les 2 phases) ne devrait pas permettre à un N+1 d'évaluer un de ses collaborateurs.
- ▶ Les résultats des tests de montage ne devraient pas être collectés par les équipes en charge du recrutement, ie. l'information ne devrait donc pas se retrouver dans le dossier du candidat lors du choix de la Commission.
- ▶ Le caractère redéployable d'un poste ne devra pas être un critère de sélection qui départagerait des candidats (même si ces derniers ou leurs managers le mettaient en avant) , ie. l'information ne devrait donc pas se retrouver dans le dossier du candidat lors du choix de la Commission.
- ▶ Droit au retour : La Direction devrait pendre en charge les dépenses liées à la mobilité géographique tant à l'aller qu'au retour dans le cas où ce « droit » serait actionné. Par ailleurs, un préavis au retour devrait être mis en œuvre dès lors que le choix serait initié par la Direction et qu'une mobilité géographique serait en jeu suite au retour sur le poste d'origine.
- ▶ Les Elus des instances concernées (CCE, CE et CHSCT) devraient avoir accès aux grilles de présélections de sorte à ce que les critères qui permettront de passer cette étape et d'être « short listé » soient les plus transparents possibles.
- ▶ Les informations relevant de l'accompagnement du changement qui ne pourraient être présentées de manière détaillée à date devront l'être ultérieurement auprès d'une Commission de Suivi et au sein des instances (CCE, CE et CHSCT) concernées.
- ▶ Nous recommandons de ce fait un processus d'information – consultation qui intègre 2 temps, sur les grandes orientations de l'accompagnement du changement, puis sur les déclinaisons pratiques dans un second temps.

# Annexe

---

## Un exemple d'organisation expérimentale pour la fonction montage des produits

### Estimation du renforcement de la fonction montage au démarrage

Destinataires des montages	Démarrage fin 2016	Période expérimentale début 2017/02/2018
Calcul Hard news	Hard news : 4 sujets par journal, 36 journaux = 144 dont 70% rediffusés = 44 montages simples, 6 sujets par monteur = <b>7 monteurs jour</b> - force de travail supplémentaire utilisée pour qualité lancement + tutorat	Effectué par rédacteur d'info continue
Calcul FTVI	FTVI 6 montages élaborés jour 3 par monteur = <b>2 monteurs jour</b> force de travail supplémentaire utilisée pour qualité lancement + tutorat	Equipe FTVI (rédacteur d'info continue ?)
Calcul Modules	Modules montages élaborés pour 30 à 40minutes jour, 18 sujets/jour de 2' 3 par monteur = <b>6 monteurs</b>	Equipe dédiée modules
<b>Nombre/Jour</b>	<b>15 monteurs/jour</b>	<b>6 monteurs</b>
Eq ETP *365/197	28	11
Nombre actuellement prévu	4	4
<b>Renforcement à prévoir</b>	<b>24 sur 4 mois = +8 ETP en 2016</b>	<b>+7 ETP/AN</b>

▶ A titre d'exemple :

- ▶ Sur une première période 15 monteurs/jour seraient prévus et fabriqueraient dans le cadre habituel (nombre de monteurs par journaliste 1 monteur/2 journalistes ?) selon des rythmes différents par types de produits.
- ▶ Les monteurs conserveraient le format habituel de fonctionnement sur les modules, les images acquises par la chaîne, les produits compliqués pour FTVI pour la suite avec un ajustement selon le niveau de production à faire avant 02/2018.



## **Avis du CCE de France Télévisions sur le projet de lancement de la chaîne info**

Les élus du CCE tiennent à affirmer en préambule qu'ils sont favorables à un projet de développement de l'audiovisuel public, tel qu'une plateforme numérique d'information innovante, qui donne du sens au traitement de l'actualité et à l'explication du monde et se démarque en cela de ce qui existe déjà, qui soit créative et qui donne des perspectives aux salariés de l'entreprise, quelle que soit leur profession.

Cependant, le projet présenté par la direction interroge sur les moyens affectés à l'objectif premier poursuivi : toucher les publics, jeunes majoritairement, qui ne consomment l'information que sur les réseaux sociaux.

Le financement de cette offre d'information paraît insuffisant. Il se fera notamment par des économies et des redéploiements, donc au détriments d'autres activités. A ce stade nous n'avons pas de visibilité sur les redéploiements, les postes supprimés, l'accompagnement des salariés et le dispositif de formation.

La nécessaire collaboration entre des structures et des partenaires de l'audiovisuel public éparpillés en divers lieux est une vraie difficulté qui nécessite des procédures de coordination fortes, qui nous semblent insuffisantes.

Qui dit projet d'entreprise suppose que cela doit se faire avec l'ensemble des salariés. Actuellement, le projet laisse de côté la moitié de l'effectif de l'entreprise. En conséquence, il est indispensable :

- d'inclure les réseaux ultramarins et régionaux dans le processus de fabrication de la chaîne info, à travers une deuxième phase de l'information-consultation, au plus tard en janvier 2017, sans les cantonner à la fourniture d'images mais en les associant au contenu créatif,
- de lancer un vaste plan de formation au numérique pour tous les métiers dans l'ensemble de l'entreprise.

Enfin, nous estimons que, vu les délais resserrés et les enjeux en termes de processus de travail et de métiers, il est indispensable de partir de la situation existante dans l'entreprise et non d'imposer de manière dogmatique une organisation du travail reposant sur les polyvalences, qui dévalorisent les compétences.

Pour toutes ces raisons, nous émettons un avis négatif, assorti d'un certain nombre de demandes et préconisations :

1 - L'inversion du modèle envisagé pour Télématin : nous souhaitons que les monteurs y soient maintenus et que les sujets fabriqués par le service alimentent la tranche matinale de la chaîne info.

2 - Le renoncement au rédacteur chaîne info, « deskeur multi-tâches » sur lequel s'empileraient une dizaine de compétences techniques au détriment des activités journalistiques de base (la collecte et la vérification de l'information, la recherche des sources). Partout où ce modèle a été imposé, il s'est traduit par une décimation des postes de monteurs et une dégradation de la qualité.

3 - La réintroduction des métiers du son dans la chaîne de fabrication.

4 - La prise en compte de la pénibilité pour les techniciens polyvalents, soumis à des rythmes de travail répétitifs et stressants.

5 - Le renforcement de l'aspect délinéarisé et créatif, avec la création d'un atelier recherche et développement associant, journalistes, monteurs et toutes les compétences requises (infographie, documentation) pour le développement de formats et de modes de narration innovants.

6 - Le renforcement des moyens dédiés à FTR et à Malakoff pour la nouvelle offre d'info.

7 - La définition précise des liens entre le linéaire (la Chaîne Info) et le non-linéaire (FranceTV Info et FTVEN) : gouvernance, structure collégiale, conférences de rédaction communes.

8 - La définition précise des liens, structures et procédures de coordination entre les différentes sociétés partenaires associées au projet commun.

9 - Garantir, par les outils et les procédures, la traçabilité et la certification des sources et des images, la possibilité pour les journalistes de terrain de verrouiller l'utilisation de leurs images et interviews dans la chaîne de fabrication.

Vu la complexité du projet et le délai extrêmement réduit de sa mise en place, il est indispensable de mettre en œuvre un processus itératif, de manière à obtenir l'adhésion du corps social.

Nous proposons, à travers un accord-cadre, la mise en place d'une « **commission d'analyse, de mise en œuvre et d'ajustement** » de l'offre de chaîne info, qui permettrait de suivre, de proposer et d'adapter le projet dans ses différentes composantes, au fil de l'eau, sur une période de 18 mois à compter du rendu de cet avis.

Adopté par 16 voix  
12 abstentions.

Paris, le 7 avril 2016

1 - L'inversion du modèle envisagé pour Télématin : nous souhaitons que les monteurs y soient maintenus et que les sujets fabriqués par le service alimentent la tranche matinale de la chaîne info.

2 - Le renoncement au rédacteur chaîne info, « deskeur multi-tâches » sur lequel s'empileraient une dizaine de compétences techniques au détriment des activités journalistiques de base (la collecte et la vérification de l'information, la recherche des sources). Partout où ce modèle a été imposé, il s'est traduit par une décimation des postes de monteurs et une dégradation de la qualité.

3 - La réintroduction des métiers du son dans la chaîne de fabrication.

4 - La prise en compte de la pénibilité pour les techniciens polyvalents, soumis à des rythmes de travail répétitifs et stressants.

5 - Le renforcement de l'aspect délinéarisé et créatif, avec la création d'un atelier recherche et développement associant, journalistes, monteurs et toutes les compétences requises (infographie, documentation) pour le développement de formats et de modes de narration innovants.

6 - Le renforcement des moyens dédiés à FTR et à Malakoff pour la nouvelle offre d'info.

7 - La définition précise des liens entre le linéaire (la Chaîne Info) et le non-linéaire (FranceTV Info et FTVEN) : gouvernance, structure collégiale, conférences de rédaction communes.

8 - La définition précise des liens, structures et procédures de coordination entre les différentes sociétés partenaires associées au projet commun.

9 - Garantir, par les outils et les procédures, la traçabilité et la certification des sources et des images, la possibilité pour les journalistes de terrain de verrouiller l'utilisation de leurs images et interviews dans la chaîne de fabrication.

Vu la complexité du projet et le délai extrêmement réduit de sa mise en place, il est indispensable de mettre en œuvre un processus itératif, de manière à obtenir l'adhésion du corps social.

Nous proposons, à travers un accord-cadre, la mise en place d'une « **commission d'analyse, de mise en œuvre et d'ajustement** » de l'offre de chaîne info, qui permettrait de suivre, de proposer et d'adapter le projet dans ses différentes composantes, au fil de l'eau, sur une période de 18 mois à compter du rendu de cet avis.

Adopté par 16 voix  
12 abstentions.

Paris, le 7 avril 2016

## Compte rendu de la Commission Emploi/Formation du CCE des 31 mars et 1er avril 2016

### ➤ POINT 1 : Bilan de l'emploi au 30 septembre 2015 et au 31 décembre 2015

Point 7 C de l'ordre du jour du CCE des 7/8 et 9 avril 2016 : « Information sur le bilan de l'emploi au 30 septembre 2015 et au 31 décembre 2015 »

Ce point n'a pas pu être traité du fait de l'absence pour cause de maladie du représentant de la direction ; et du mouvement de grève contre la loi « Travail » qui a affecté l'entreprise le 31 mars 2016.

### ➤ POINT 2 : Taxe d'apprentissage 2015

Point 7 D de l'ordre du jour du CCE des 7/8 et 9 avril 2016 (reporté du point : 10 du CCE de décembre 2015) : « Information/consultation sur la taxe d'apprentissage 2015 »

Mr Armando Da Silva a d'abord fait aux membres de la commission un bref rappel des **évolutions législatives** concernant la taxe d'apprentissage qui sont entrées en vigueur **au 1<sup>er</sup> janvier 2015**. (Voir document en pièce jointe).

Les principales conséquences concernant le 0,68% (0,44% pour l'Alsace-Moselle) de la masse salariale de l'entreprise calculée sur l'année 2014 qui aura été versée au titre de l'apprentissage 2015 sont :

- Que la part versée au Trésor Public destinée aux régions est plus importante (51% des 0,68%) soit pour 2015 : **2 022 210 €**
- Que les centres de formation des apprentis (CFA) et sections d'apprentissage voient la part qui leur est attribuée, le « Quota », augmenter (26% des 0,68% et 49% des 0,68% pour l'Alsace-Moselle) soit pour 2015 : **1 553 749 € et une partie en fonds libres** (librement affectés par l'AFDAS) de **72 625 €**
- Que pour la partie dite du « Hors-Quota » (23% des 0,68% et 0 % des 0,68% pour l'Alsace-Moselle) qui subit une baisse (environ 0,215% de la masse salariale pour le national en 2014 contre 0,156% en 2015), les versements sont principalement destinés aux établissements habilités en catégorie A (de CAP/BEP jusqu'à Bac +2 inclus) soit 65% de ce Hors-Quota » (35% pour la catégorie B de Bac +3 à Bac +5). Soit :
  - Catégorie A : niveaux V/IV/III soit de CAP/BEP jusqu'à bac +2 (lycée professionnel, IUT, école spécialisée, etc.) : 65% du Hors Quota soit **469 843 € et une partie en fonds libres**
  - Catégorie B : niveau II/I soit de Bac +3 à Bac +5 (université/école dans les domaines suivant : journalisme, communication, commerce, ingénierie, gestion, finance, etc.) 35% du Hors Quota soit **252 100 € et une partie en fonds libre**.

**Soit un total de 721 943 €, et une partie en fonds libres de 58 810,95 € (librement affecté par l'AFDAS).**

A cela s'ajoute la **Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (CSA)**. Le taux de la CSA varie en fonction du pourcentage d'employés en contrat d'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) par rapport à l'effectif global. Le versement de la CSA est intégré au Quota dans la synthèse des versements 2015 et s'élève à **581 333,22 €**

Sur les priorités qui ont présidé aux choix des établissements, Mr Armando Da Silva indique qu'il s'agit :

- des écoles « cœurs de métiers » historiques en relation avec les métiers de FTV (écoles de journalismes ; organisme de formation au métiers de l'Audiovisuel ; etc.)
- Les CFA qui ont formé des apprentis de FTV.
- Les écoles et organismes de formation liés à l'égalité des chances et à la diversité soit 12 % du montant global.

Il rappelle que l'entreprise FTV promeut une politique de l'alternance active (apprentissage ; contrat et période de professionnalisation) en lien avec les contrats de génération et le rajeunissement de la pyramide des âges :

**138** alternants en 2014

**175** alternants en 2015

Objectif 2016 : **200** alternants.

**Les membres de la Commission font remarquer que l'apprentissage (comme d'ailleurs les contrats de professionnalisation) ne sont malheureusement pas toujours bien perçus, à la fois par les salariés qui constatent des dérives (utilisation abusive des alternants en lieu et place de CDD, de CDD-U, voir de CDI par renouvellement successif de contrats d'alternance pour combler des besoins sur des activités permanentes de l'entreprise...), mais également par certains cadres victime de préjugés dévalorisant sur l'apprentissage (exemple dans le pôle Sud-Est où il n'est apparemment pas possible de faire de l'apprentissage sur les métiers de journalistes...)**

**Les membres de la Commission rappelle la nécessité de bien cadrer le recours à l'alternance dans l'accord sur la formation professionnelle à FTV qui devrait être renégocié sous peu.**

**Les membres de la commission prennent acte de la répartition de la taxe d'apprentissage 2015 et des établissements concernés.**

**Ils émettent le souhait que la liste soit également ventilée et soumise aux CE de Régions et d'Outre-mer aux mêmes moments où elle est communiquée en amont aux organisations syndicales pour consultation c'est à dire en janvier de l'année concernée.**

## **Avis du CCE sur le projet de renouvellement du parc de caméscopes de reportage**

Les élus du CCE prennent acte du déploiement des nouveaux caméscopes dans toutes les emprises restantes de l'entreprise.

Ils demandent que la préconisation de la direction technique de pouvoir doter les Bureaux excentrés de deux caméras (une lourde et une légère) soit réellement suivie des faits.

Et plus globalement, ils réitèrent leur demande à ce que chaque utilisateur puisse, chaque jour utiliser au choix une caméra lourde ou une légère en fonction des besoins éditoriaux, contraintes de tournage ou de santé.

Ils demandent qu'un bilan soit réalisé et présenté en CCE à l'issue de chaque phase de déploiement prenant en compte le retour d'expérience et notamment les problèmes techniques.

Adopté à l'unanimité des élus

Paris, le 8 avril 2016

## **Avis du CCE de France Télévisions Sur le bilan 2015 du 1% logement**

Les élus estiment que malgré les efforts du service logement de France Télévisions, le bilan reste insuffisant, tant à Paris que dans les réseaux régionaux et ultramarins.

En conséquence ils émettent un avis négatif.

Adopté par 25 voix et 1 abstention.

Paris, le 8 avril 2016



Commission Logement du 24 mars 2016

Présents pour la commission : Angélique Sergent (Nancy), Thierry Rousseau (Vanves), François Ormain (Caen)

Pour la direction : Christine Lanfeuille, Hortense Noiret

1/ Budget consacré à l'action logement :

Pour l'année 2015, un versement de 2 584 280 euros correspondant à 0,45 % de la masse salariale a été réparti comme suit entre les cinq organismes collecteurs partenaires (CIL : Comité Interprofessionnel du Logement).

+ 204 835 euros par rapport à l'an dernier, dû à une augmentation de la masse salariale de 6 % et à la cotisation de Mayotte.

➤ Détail du versement des 2 584 280 euros

ALLIANCE : 781 950

ASTRIA : 504 615

GIC : 165 434

PROCILLIA : 330 868

SOLENDI : 801 413

Ces montants sont alloués selon les résultats des organismes. A la fin de l'année 2016, la réforme Action Logement devrait être mise en place. Cette réforme a pour objectif une nouvelle organisation, plus simple et plus lisible avec la fusion des 5 organismes collecteurs pour passer à un groupe Action Logement unique.

Conséquence prévisible : le logement passera en multi-proposition (proposition ouverte à plusieurs entreprises) alors qu'aujourd'hui les propositions sont faites exclusivement à FTV. Elles sont basées sur le formulaire CERFA définissant les priorités d'attribution en fonction d'un barème de points.

A noter que les salariés ne sont pas représentés dans la commission d'attribution. Le bailleur social décide seul. Mais le nombre de logements proposés est finalement proportionnel au versement de FTV.



En contrepartie à ces versements, les organismes s'engagent à proposer aux salariés des aides au logement, selon les modalités de fonctionnement définies conjointement avec l'entreprise :

> des offres locatives dans le parc social dans des proportions définies avec l'entreprise en fonction du montant du versement effectué

> pour les collaborateurs en difficulté passagère, des réservations en résidence temporaires sont proposées

> tous les droits ouverts aux différents services sans contrepartie directe de ce versement. (Prêts accession, prêts travaux, Locapass, Mobilijeune, conseil en financement...)

## 2/ Offres locatives dans le parc social :

Depuis 2014, la procédure pour effectuer une demande de logement dans le parc social a changé et tous les collaborateurs, pour les régions, les stations d'outremer et les sites parisiens peuvent y instruire leur dossier directement en ligne sur le site « Log&Moi » via Monespace.

La demande est validée par le référent RH qui reçoit une alerte, puis par le service logement après vérification du dossier. Ensuite, les demandeurs reçoivent le guide d'utilisation et la procédure et peuvent accéder à leur portail pour consulter les offres et demander des permis de visites.

Les offres sont diffusées sous forme d'annonces détaillées, comportant les caractéristiques générales, le montant du loyer et des charges. Le collaborateur ne recevra que des annonces correspondant à ses critères (ses besoins), selon ses ressources et sa composition familiale.

Les personnes répondant à des critères d'urgence, bénéficient d'un traitement prioritaire d'après une grille de points (inspirée de la grille CERFA réalisée par la direction) établie dans le logiciel selon les situations et les collaborateurs.

Les critères d'urgence sont : la naissance, la séparation, le veuvage, le chômage du conjoint, la baisse de revenus, le handicap/maladie, l'insalubrité constatée, les nuisances, les sinistres et la mobilité géographique...

Les contacts réguliers avec les référents locatifs des CIL permettent d'assurer le suivi des

propositions sur la plateforme Log&moi et d'accompagner les collaborateurs dans leurs recherches. Ceux-ci doivent être proactifs et se connecter régulièrement pour consulter les offres.

En 2015 : **53 collaborateurs** ont été logés dans le parc social, dont 5 en résidences temporaires (bail de 3 ans pour des célibataires âgés de 18 à 30 ans sous CDI, CDD, intermittents). Sur les 53 réservations, **42 sont issus du siège et 9 collaborateurs** ont été logés en régions (1 à Nantes, 1 à Rennes, 2 à Marseille, 2 à Lille, 1 à Amiens, 1 à Rouen, 1 à Toulouse).

### **3/ Bilan des services :**

Les organismes proposent d'autres services dont peuvent bénéficier les salariés.

> **Prêts accession** : montant maximum du prêt : de 10 000 à 25 000 euros, défini selon les zones géographiques (au prorata du coût du marché), à un taux de 1 % (complément de prêt de 5 000 euros pour les jeunes de moins de 30 ans). Ce prêt est soumis à plafond de ressources. (PLI, Plafond Loyer Intégration).

43 dossiers de prêts ont été accordés sur les sites parisiens et en région (4 pour le pôle Nord-Est, 1 pour le pôle Nord-Ouest, 2 pour le pôle Sud-Ouest, 3 pour le pôle Sud-Est, 1 en Corse).

A noter que 17 dossiers de plus ont été accordés par rapport à l'an dernier. Ce prêt est attribué aux primo et non primo-accédants pour peu qu'il s'agisse de la demeure principale.

> **Prêt travaux** : d'un montant de 10 000 euros à un taux de 1 %, destiné au financement des travaux d'amélioration de la performance énergétique, agrandissement...

23 collaborateurs ont bénéficié de prêts travaux au siège et en région (2 pour le pôle Nord-Est, 3 pour le pôle Nord-Ouest, 2 pour le pôle Sud-Ouest)

> **Mobilipass** : subvention destinée à financer les dépenses d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif réalisé par une société de mobilité et ayant généré la signature d'un bail. Montant selon la zone géographique et du site d'arrivée dans la limite de 1 900 euros (zone B2 ou C) à 2 200 (zone A ou B1) euros selon les zones.

4 prêts Mobilipass ont été alloués.

> **Conseil en financement** : Expertise d'un conseiller financier pour 24 collaborateurs (service

gratuit)

- Etudier un projet immobilier (calcul de la capacité financière)
- Optimiser un plan de financement en trouvant les prêts immobiliers les plus adaptés
- Etre accompagné dans le montage du dossier de crédits immobiliers jusqu'au déblocage des fonds

> **Locapass** : Financement du dépôt de garantie à hauteur de 500 euros, prêt sans intérêts ni frais de dossier, remboursable mensuellement pendant 25 mois maximum (montant minimum du remboursement : 15 euros).

17 dossiers Locapass au siège et en région (6 pour le pôle Nord-Est). Soit 1 de moins par rapport à l'an dernier.

< **Mobilijeune** : malgré toute la communication qui a été faite autour du Mobilijeune sur Monespace et auprès des services RH sous forme de livret d'accueil pour promouvoir ce service, seulement 1 dossier a été finalisé. Cela est peut être dû à la loi qui a restreint les conditions d'éligibilité pour les jeunes alternants. En cas d'éligibilité, une subvention de 100 euros mensuel est attribuée sur 3 ans.

A noter que le livret d'accueil est disponible sur le site Monespace dans la rubrique « Ressources et vous ».

#### 4/ Bourse aux logements via l'AEPL

L'AEPL (Association des Entreprises pour le Logement) dont France Télévisions est membre, propose un parc de logements sociaux dans toute la France, qui ont permis de loger conjointement à Log&Moi 1 salarié pour les sites parisiens (moins 8 par rapport à l'an dernier). Ces offres sont accessibles pour les salariés CDI et CDD par l'intermédiaire de la bourse aux logements via Monespace.

**Parallèlement aux services Action Logement, divers services ont été mis en place dans le parc privé :**

#### 5/ Offres locatives dans le parc privé

LocService est un espace de location mis à la disposition des salariés de France Télévisions (CDI et CDD) à la recherche d'un appartement à louer dans le parc privé. Il leur permet de créer gratuitement une demande de location qui sera diffusée aux propriétaires inscrits sur le site de

LocService. Par la suite, ces derniers sélectionnent et contactent les candidats à qui ils souhaitent louer leur logement.

LocService ne proposant que des annonces de particulier à particulier, les locataires ne payent aucun frais d'agence.

Un « Locamètre » est à disposition sur le site LocService. Cet outil permet au demandeur d'estimer son futur loyer selon ses revenus, la surface et la ville demandée. Par ailleurs, le coach virtuel (estimatif automatique) permet d'affiner la recherche en fonction de ses critères.

En 2015, 178 demandes de location ont été traitées (mais pas forcément logées), 97 collaborateurs ont utilisé le coaching virtuel.

#### 6/ Les perspectives et objectifs pour l'année 2016 :

> La réforme de l'action logement sera définitivement mise en place à la fin 2016. Il convient donc dès à présent et toujours dans le but d'améliorer les aides au logement pour les collaborateurs, de chercher toutes les solutions possibles et de se tourner vers d'autres services (LocService par exemple) qui développent des offres originales et des accompagnements sur mesure, **tant pour la recherche de logement que pour la mobilité**. Cette fusion des organismes collecteurs risque d'entraîner des perturbations sur les offres locatives dans le parc social (multi-propositions, absence d'exclusivité pour FTV, marché de plus en plus tendu et finalement moins d'attribution de logements).

> Développer également des solutions novatrices telles que la colocation, un concept original et économique pour répondre à ce marché croissant. Pour être sûr de trouver le bon colocataire, un outil (Coloc'Attitude au sein de LocService) est disponible depuis début 2016, permettant au futur colocataire de se décrire en quelques clics: personnalité, rythme de vie, centres d'intérêts, ce qu'il aime ou déteste dans une colocation.

> Développer la communication autour des services proposés. Une réactualisation du site Monespace a été faite permettant aux collaborateurs de retrouver toutes les infos utiles et formulaires en ligne (site Monespace – mon quotidien – mes infos utiles – logement).

> Mettre l'accent sur les informations liées aux services Action Logement disponibles sur le site « Ressources&Vous » et affichage dynamique (écrans aux abords des ascenseurs) sur les sites parisiens.

